

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 28 JANVIER 2010**

**ORDRE DU JOUR**

**I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 101 -** Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**M. le Maire**) ..... 4
- 102 -** Tarifs des droits de place des foires et marchés et des attractions - Complément (**M. Martineaud**) ..... 4

**II - AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 201 -** Indemnités de conseil au comptable du Trésor (**M. Raillard**) ..... 5
- 202 -** Autorisation budgétaire spéciale - Dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif (**M. Raillard**) ..... 6
- 203 -** Débat d'orientation budgétaire (**M. Raillard**) ..... 9

**III - PERSONNEL**

- 301 -** Règlement intérieur de la Ville de Saint-Jean-d'Angély (**M. Caillaud**) ..... 18
- 302 -** Régime indemnitaire (**M. Caillaud**) ..... 19
- 303 -** Modification du tableau des effectifs (**M. Caillaud**) ..... 26
- 304 -** Contrat unique d'insertion (**M. Caillaud**) ..... 27

**IV - CULTURE**

- 401 -** Musée des Cordeliers - Nouvelle organisation de l'accueil (**Mme Ducournau**) ..... 28
- 402 -** Musée des Cordeliers - Programmation culturelle 2010 (**Mme Ducournau**) ..... 29
- 403 -** Musée des Cordeliers - Programme pluriannuel de conservation préventive (**Mme Ducournau**) ..... 31
- 404 -** Bibliothèque municipale - Programme de ré-informatisation 2010 (**Mme Ducournau**) ..... 33

**V - SPORTS**

- 501 -** Parc de loisirs de Bernouët - Convention de concession de l'exploitation du snack-bar et du minigolf (**M. Chauvreau**) ..... 35

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

### VI - URBANISME - TRAVAUX

<b>601</b> -	Adhésion à l'Union des Marais de Charente-Maritime ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	36
<b>602</b> -	Convention de servitude de téléphonie-mobile avec Bouygues Telecom ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	38
<b>603</b> -	Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques - Modification de la délibération du 22 mai 2008 ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	39
<b>604</b> -	Entretien des bornes incendie - Convention avec la Saur - Modification de la délibération du 22 octobre 2009 ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	40
<b>605</b> -	Acquisition d'appareils de désherbage thermique - Demande de subvention ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	41
<b>606</b> -	Acquisition d'un véhicule électrique - Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'ADEME ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	43
<b>607</b> -	Acquisition de deux terrains lieudit « La Croix Rouge » et « Plantis Tesson » ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	44

### VII - GRANDS PROJETS

<b>701</b> -	Zone d'activités La Grenoblerie - Dossier modificatif - Dossier d'autorisation de lotir ( <b>M. Castagnet</b> ) .....	46
--------------	--	----

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Le jeudi 28 janvier deux mille dix à 19h00, le Conseil Municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Paul-Henri DENIEUIL, Maire.

**Étaient présents** : Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Hénoc CHAUVREAU, Florence PERRY, Antoine BORDAS, Adjoint.

Monique PINEAUD, Robert DUPARD, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Christine TAVERNE-GIRARD, Corine CRÉPOL, Christelle JAUNEAU, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Agnès DESLANDES, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 2

Elisabeth COLAS	donne pouvoir à	Paul-Henri DENIEUIL
Jean-Claude BOURON	donne pouvoir à	Françoise MESNARD

**Excusée** : ..... 1

Michèle PINEAU

**Président de séance** : Paul-Henri DENIEUIL

**Secrétaire de séance** : Christelle JAUNEAU

Monsieur le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

-----

**M. le Maire** : « Chers amis Angériens, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Je voudrais tout d'abord excuser Madame Colas qui m'a donné un pouvoir, et Monsieur Jean-Claude Bouron, qui a donné pouvoir à Madame Mesnard. Malgré ces deux absences, nous pouvons constater que nous atteignons le quorum. Je vous propose de désigner Mademoiselle Christelle JAUNEAU comme secrétaire de séance, si elle veut bien accepter. Merci. Nous allons examiner le premier point de la soirée, qui est

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

l'approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal qui ont respectivement eu lieu le 22 octobre et le 10 décembre de l'année dernière. Est-ce qu'il y a des remarques ou questions concernant l'une ou l'autre de ces réunions ? Je considère donc ces deux procès-verbaux comme approuvés. Dans l'ordre du jour aujourd'hui, nous allons essentiellement aborder quatre grands domaines. Le premier concerne le Débat d'Orientation Budgétaire. Il s'agit là d'un moment important, qui nous permettra d'avoir une certaine vision de la situation financière et des perspectives de la Ville. La deuxième grande question va porter sur le règlement intérieur pour les agents de la Commune et du CCAS. Le troisième domaine que nous examinerons concerne un certain nombre de décisions relatives au Musée des Cordeliers. Enfin, comme à l'accoutumée, nous évoquerons les questions concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois procéder au compte-rendu des décisions qui ont été prises au cours de ces dernières semaines. Il s'agit, en l'occurrence, du remboursement d'une caution de 274 € à GAB 17, ainsi que d'une autre caution, d'un montant de 372 €, remboursée à Madame Dore ».

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2008 portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil municipal du 10 décembre 2009.

**Décision N° 431/09** : Remboursement au GAB 17 de la caution de 274,41 € pour le local qu'il occupait au 42 J (b) avenue de Rochefort à Saint-Jean-d'Angély.

**Décision N° 432/09** : Abrogation de la décision N° 430 du 24 novembre 2009, et remboursement à Mme Véronique DORE, de la caution de 372,00 € pour le local qu'elle occupait au 5 allées d'Aussy à Saint-Jean-d'Angély.

**Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal du 10 décembre 2009.**

**M. le Maire** : « A la fin de notre réunion, nous aborderons également des questions orales concernant les affaires scolaires. Si vous le voulez bien, nous allons commencer et évoquer le premier point, qui est le tarif des droits de place. Je cède la parole à Monsieur Martineaud ».

### **TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHÉS ET DES ATTRACTIONS - COMPLÉMENT**

**Rapporteur : M. Didier MARTINEAUD**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

Par délibération du 22 octobre 2009, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des droits de place des foires et marchés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Je vous propose de compléter cette délibération par l'instauration d'une tarification spécifique pour les organisateurs de « foires à tout », « braderies » ou « vide-greniers ».

Celle-ci sera de 70 € par manifestation organisée sur le territoire communal et payable par l'organisateur de ladite opération.

En conséquence, je vous demande d'adopter cette nouvelle tarification.

**M. Martineaud** : « Par délibération du 22 octobre 2009, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des droits de place des foires et marchés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Je vous propose de compléter cette délibération par l'instauration d'une tarification spécifique pour les organisateurs de « foires à tout », « braderies » ou « vide-greniers ». Le tarif de ces activités était jusqu'alors calculé au mètre linéaire, ce qui n'est jamais facile à évaluer. Il est donc proposé de fixer un tarif forfaitaire de 70 € par manifestation organisée sur le territoire communal et payable par l'organisateur de ladite opération. Cela permettra, entre autre, d'éviter l'envoi d'un agent municipal contrôler la réalité des choses le dimanche matin... Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette nouvelle tarification ».

**M. le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous continuons avec l'indemnité attribuée au comptable du Trésor pour ses conseils. Je laisse la parole à Monsieur Raillard ».

## **INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Par délibération du 2 octobre 2008, le Conseil municipal a octroyé une indemnité dite de conseil à M. Eric CHAUTARD, comptable du Trésor selon les termes de l'arrêté ministériel

du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cette indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Pour des raisons de santé, M. Eric CHAUTARD a cessé ses fonctions fin août 2009 et M. Vincent GUILGAULT a assuré l'intérim durant une période de 4 mois.

La Ville a versé l'indemnité due à M. Eric CHAUTARD au prorata du temps effectué.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder l'indemnité de conseil à M. Vincent GUILGAULT au taux plein prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 au prorata du temps effectué.

Cette somme sera imputée au compte 6225-0200.

**M. Raillard** : « Le 2 octobre 2008, le Conseil Municipal avait octroyé une indemnité de conseil au comptable du Trésor, Monsieur Chautard. Celui-ci, pour des raisons de santé, a cessé ses fonctions fin août 2009. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder maintenant l'indemnité de conseil à Monsieur Guilgault, qui assure l'intérim, au taux plein prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, au prorata du temps effectué durant l'année 2010 ».

**M. le Maire** : « Monsieur Guilgault, qui assurait l'intérim, a été remplacé par une personne qui vient d'arriver. Y a-t-il des commentaires ou remarques au sujet de cette délibération ? Je passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons aux dépenses d'investissement engagées, avant le vote du budget définitif, pour que l'on puisse anticiper l'engagement des dépenses d'investissement ».

### **AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a la faculté d'engager les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Ces autorisations concernent les opérations d'investissement suivantes :

2315.8220.0765 40 000 €	Aire de stationnement Champ de Foire	184 000 €	recettes  (amendes police)
2315.8220.0760	Aménagement rue du Palais	200 000 €	
2315.8220.0138	Travaux de voirie acquisition bornes pour secteur piétonnier	50 000 €	
202.9001.0767	Réhabilitation caserne Voyer : - études préalables	50 000 €	
2316.3220.0595	Acquisition/Restauration Musée	25 000 €	
2188.4000.0717	Acquisition de matériel sportif * tapis salle évolution Gambetta * Gradins gymnase du Coi	5 500 €	
2313.4120.0579	Travaux Stade * Filet pare ballons	2 000 €	
2183.3300.0247	Informatisation bibliothèque	20 000 €	
2188.0200.0222	Sonorisation du centre-ville	10 000 €	
2313.0200.0436	Travaux bâtiments communaux	10 000 €	
2188.0200.0222	Acquisition matériel informatique Acquisition tivolis, tonnelles, tables	10 000 € 16 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>582 500 €</b>	

Il est proposé au Conseil municipal :

d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement ci-dessus avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2010 dans la limite de 582 500 euros correspondant à 24,98 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, hors remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires.

**M. Raillard** : « Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la faculté d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, qui sera présenté lors de la séance du mois de mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les autorisations que nous souhaitons proposer au Conseil Municipal concernant l'aire de stationnement du champ de foire, qui est à rénover, pour un montant de 184 000 €, moins des recettes à hauteur de 40 000 € au titre des amendes de police. Il existe là en effet un fonds de péréquation au Département qui permet d'allouer ce type de recettes à des projets d'importance. Il y a également l'aménagement de la rue du Palais, pour 200 000 €, sur un total qui représentera 260 000 €. Nous avons ensuite des travaux de

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

voirie, avec l'acquisition de bornes pour le secteur piétonnier, pour un montant de 50 000 € sur un total de 90 000 €, que l'on souhaiterait engager dès maintenant. En ce qui concerne la réhabilitation du quartier Voyer, il s'agit de lancer des études préalables, qui sont à la fois un diagnostic technique du bâtiment et une étude pré-opérationnelle, préalable à la mise au point d'un appel à projet, pour 50 000 €. Il y a ensuite l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art pour le Musée, pour 25 000 € sur un total de 60 000 €, puis l'acquisition de matériel sportif, à la fois des tapis pour la salle d'évolutions du gymnase Gambetta et des gradins pour celui du Coi, pour 5 500 €. Nous trouvons également un filet pare-ballons au stade, côté Collège Georges Texier, pour 2 000 €, l'informatisation de la bibliothèque, 20 000 € sur un projet de 25 000 €, la sonorisation du centre-ville pour 10 000 €, des travaux sur bâtiments communaux, notamment au CCAS pour améliorer l'insonorisation, pour 10 000 €, l'acquisition de matériel informatique pour 10 000 €, sur 15 000 € envisagés, et enfin, 16 000 € pour l'acquisition de tivolis, de tonnelles et de tables, c'est-à-dire de matériel à prêter aux associations et aux différents acteurs de la vie municipale. Le tout représente un montant de 582 500 €, correspondant presque au plafond autorisé, à savoir 24,98% sur les 25% autorisés par le CGCT ».

**M. le Maire** : « Merci Monsieur Raillard. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Prabonnaud ? »

**M. Prabonnaud** : « Nous ne voterons pas cette autorisation budgétaire spéciale, notamment à cause de cette demande d'étude préalable concernant la réhabilitation de la caserne Voyer. Vous avez été élu il y a deux ans maintenant, et brusquement, de toute urgence, avant le vote du budget primitif du mois de mars, vous demandez 50 000 € pour un cabinet d'études, un de plus, afin d'étudier la réhabilitation de la caserne ! Autrement dit, vous masquez votre absence de projet sur ce site en faisant intervenir un cabinet d'études. Monsieur le Maire, les Angériens ne vous ont pas élu pour que vous vous réfugiez derrière les idées des autres. Dites-nous ce que vous comptez réellement faire sur ce site. Vous avez abandonné le projet de l'ancienne équipe municipale d'un centre thermal de remise en forme pour le laisser partir s'installer à Cognac, avec un investissement de 40 000 000 € de fonds privés, apportés par le groupe CELA. Nous souhaitons que l'espoir qu'avait suscité ce projet soit vite remplacé par un autre, de même envergure ».

**M. le Maire** : « Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Dans ce cas, nous passons aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins six voix ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)

**Voté à la majorité des suffrages exprimés (22)**

**Contre : 6**

**Abstentions : 0**

**Pour : 22**

**M. le Maire** : « Nous passons au Débat d'Orientation Budgétaire 2010. Je donne la parole à Monsieur Raillard »



## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010

### Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal a, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé au Débat d'Orientation Budgétaire au cours de la présente séance publique.

**M. Raillard** : « Je vais être un petit peu long que d'habitude. J'en suis désolé, mais il s'agit d'un élément important dans la vie de la cité que de débattre des orientations avant le vote du budget. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il y ait un débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Ce débat d'Orientation Budgétaire permettra au Conseil Municipal, dans la séance d'aujourd'hui, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune, et donc de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget communal. Je ferai un exposé en quatre points. J'évoquerai tout d'abord rapidement le contexte économique et financier, dans cette période de crise que nous venons de traverser. Je parlerai ensuite de la situation financière de la Ville en 2009, puis de la Taxe Professionnelle Unique, un point quelque peu technique que je vais tenter de rendre pédagogique. Je terminerai enfin par la présentation des objectifs pour 2010. La première partie concerne donc le contexte économique et financier. Il n'est pas peu de chose de dire que l'on vient de connaître la crise la plus grave que l'Europe, que le monde même, ait traversée depuis la dernière guerre. Dans ce contexte, la France a peut-être un tout petit peu moins plongé que d'autres pays, cela étant certainement dû à la structure de son fonctionnement. Je vais vous citer rapidement quelques indicateurs. Les prix à la consommation ont été de + 0,7% en 2009, donc quasiment stables. En consultant le graphique de gauche, vous constatez qu'il y a avait eu en 2008 une très forte poussée de l'inflation. Cette inflation a perduré au début de l'année 2009, pour ensuite céder la place à une déflation pendant les trois derniers trimestres. Cette moyenne de 0,7% est calculée sur l'ensemble de l'année 2009, et reflète donc cette évolution. Les experts s'accordent à prévoir une croissance des prix de l'ordre de 1,4% en 2010. Le PIB, qui est la mesure de la croissance industrielle du pays, a plongé de 2,25% en 2009. Les prévisions des experts pour 2010 oscillent entre 0,2 et 2,5% ! Il y a trois mois de cela, les services économiques de la nation envisageaient une croissance de 0,7%. Les chiffres de la semaine dernière évoquaient le chiffre de 1,4 %. Le gouvernement a, lui, retenu le taux de croissance de 1,5% pour 2010. Si l'on perçoit une éventuelle reprise de l'activité économique, ce n'est hélas pas le cas pour l'emploi, puisque 2,6 millions de chômeurs ont été recensés au cours du troisième trimestre 2009, c'est-à-dire 9,1% de la population active. Il y a donc eu, sur un an, un accroissement de 407 000 chômeurs, soit 18% de plus qu'en 2008. Par ailleurs, les taux directeurs de la FED, la Banque Centrale Américaine et ceux de la Banque Centrale Européenne (BCE) sont historiquement au plus bas. Le taux directeur de la FED est à 0,25%, celui de la BCE, depuis plusieurs mois, à 1%. A ce sujet, le gouverneur de la BCE a indiqué qu'il ne toucherait pas au taux directeur de 1% avant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010. Les taux des banques centrales se retrouvent sur les taux européens comme l'EURIBOR ou l'EONIA. Ces dernières années, les taux s'étaient progressivement envolés jusqu'à 5,5 % pour l'EURIBOR, alors qu'ils se situent aujourd'hui à environ 1,2%. Le cas de l'EONIA est similaire. Le cours de l'EONIA, qui est un taux interbancaire au jour le jour, était à 0,3350% hier, et l'EURIBOR à 1,226% ce matin. On reste donc dans des taux très bas et cela va perdurer. Nous allons maintenant nous rapprocher un peu de la vie quotidienne des Angériens en évoquant la

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

situation financière de la Ville. Je vais là aussi brosser un panorama global. Vous vous souvenez qu'il y a à la fois les comptes de dépenses et de recettes en fonctionnement, ainsi que les comptes d'investissement et la gestion de la dette. Je vais passer en revue l'ensemble de ces aspects et tout d'abord aborder les recettes de fonctionnement. Ces recettes couvrent plusieurs chapitres. Il s'agit d'abord des impôts et taxes, notamment les quatre taxes traditionnelles qui sont la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Taxe Professionnelle, pour un montant de 5 400 000 € en 2009. Ce chiffre est en très légère progression. Les dotations et participations de l'État, c'est-à-dire les contributions de l'État au budget de la commune, sont en baisse à 3 100 000 €. Cette tendance est effective depuis de nombreuses années et l'État continuera à baisser ses dotations. Les autres produits sont plus faibles. En résumé, les recettes réelles de fonctionnement globales restent stables, les impôts et taxes sont en hausse, mais sans toucher à la pression fiscale, c'est-à-dire au taux qui est le seul indicateur sur lequel le Conseil Municipal est autorisé à se prononcer et, évidemment, les dotations de l'État sont en baisse, ce qui n'est pas un phénomène nouveau. En ce qui concerne les ressources fiscales, la hausse que vous avez constatée tout à l'heure provient en fait de la révision des bases. Celle-ci est votée par le Parlement, en l'occurrence dans la loi de finances 2009. De mémoire, ces bases fiscales ont été relevées de l'ordre de 1,2%, le reste étant dû à la hausse du périmètre, soit parce qu'il y a plus de foncier bâti ou des agrandissements de maisons, soit parce que, c'est le cas de la Taxe d'Habitation, il y a eu plus d'habitants dans ces maisons, ou moins de maisons vacantes, si vous préférez. Cela explique par exemple que l'accroissement de la Taxe Foncière soit de 3,3%, alors que la Taxe d'Habitation augmente plus. Il y a donc eu une plus grande arrivée d'habitants que de constructions de maisons. Au total, toutes ces bases progressent de 2,7%. L'autre facteur est représenté par les taux de fiscalité, qui sont restés inchangés. Vous les connaissez. Depuis deux ans, nous n'y avons pas touché : 10,93% pour la Taxe d'Habitation, 25,3% pour le Foncier Bâti, 49,67% pour le Foncier Non Bâti et 15,31% pour la Taxe Professionnelle. Nous avons toujours le même jugement sur ces taux. En ce qui concerne le Foncier Bâti, nous sommes à 25,3% alors que la strate des villes de même importance a une moyenne de 16%, Nous sommes donc 9 points au dessus de cette moyenne. De même, nous sommes 4 points au dessus de la moyenne pour la Taxe professionnelle, qui est de 11%. Nous n'avons donc pas de marge de manœuvre et nous nous situons plutôt au dessus de la moyenne sur ces deux taxes. En conséquence, puisque nous n'avons pas touché aux taux, les produits des quatre taxes, c'est-à-dire les recettes fiscales de la Ville, progressent comme les bases. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, au global, elles ont baissé en 2009, tous postes confondus, de 4,6%, ce qui représente une baisse de 368 000 €, sur un total de 7 612 000 €. Nous constatons notamment une baisse de 1,6% sur le poste des frais de personnel, qui représente plus de la moitié de nos dépenses, soit une économie de 70 000 €. Je rappelle que nous comparons le réel, c'est-à-dire le compte administratif 2009 par rapport au compte administratif 2008. Cette baisse est donc réelle sur les frais de personnel, mais également sur l'ensemble des autres charges. Nous enregistrons ainsi une baisse des charges financières de 16%, soit 85 000 €, liée en grande partie à la baisse des taux d'intérêts, qui a impacté, nous l'avons vu, nos emprunts à taux variables, ainsi qu'à une renégociation des emprunts que nous avons pu faire auprès des banques au cours de la même période. Sur les dépenses générales, qui s'élèvent tout de même à 1 700 000 €, nous avons fait une économie 142 000 € par rapport à l'année dernière, soit une baisse de 7,7%. Il s'agit là des fluides, du chauffage, des achats, d'un certain nombre de postes comme l'assurance... A titre d'exemple, vous vous souvenez que nous avons renégocié l'ensemble de nos contrats, obtenant ainsi une baisse de 80 000 € à 30 000 € sur l'un des postes d'assurance à la suite d'une simple consultation. Les charges de gestion courante baissent de 4,6%. Il faut savoir que 55% de ces charges, qui représentent au total 1 274 000 €, correspondent aux subventions allouées aux associations. La baisse sur ce poste global est

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

donc de 61 000 €, dont 27 000 € pour les subventions. Je rappelle que ce chiffre de 27 000 € de baisse des subventions est à comparer aux 368 000 € de baisse globale des dépenses. Il faut mettre les choses en perspective. Je vais revenir quelques instants sur les subventions. Leur baisse est donc de 27 000 €. Nous sommes passés de 730 000 € à 703 000 €. Nous avons maintenu, et continuerons à le faire, voire à légèrement augmenter, les subventions à caractère social. Nous poursuivrons l'augmentation des dépenses liées au secteur scolaire, à l'enseignement. En revanche, nous constatons une légère baisse en matière de culture, de sports et animations. Au global, le social représente 42% du total, l'enseignement 15%, la culture 21 % et les sports 18%. Nous passons maintenant à un domaine un peu plus complexe, la capacité d'autofinancement. Il s'agit en fait de l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cela permet de rembourser le capital de la dette et d'engager de nouveaux investissements. Il est donc très important de pouvoir dégager cet autofinancement. Notre capacité d'autofinancement est passée de 1 100 000 € en 2008 à 1 443 000 € en 2009, soit une progression de 31%, à la fois grâce au maintien des recettes globales et à la baisse significative des dépenses de fonctionnement. Ceci est un premier facteur et va nous permettre de rembourser le capital de la dette. On peut retenir du tableau que je vous sou mets que la globalité intérêts plus capital s'élève à 1 216 000 €, soit une baisse de 4,2%. Les intérêts eux-mêmes sont en baisse de 12,6%. La baisse est notamment due à l'extinction du CLTR, un crédit à long terme renouvelable qui avait été négocié en 1998, pour un montant de 1 200 000 €, et qui s'est éteint l'année dernière. Quand on retire le capital de la dette de la capacité d'autofinancement brute, il reste la capacité d'autofinancement nette, qui permettra de faire de nouveaux investissements, hors nouveaux emprunts. Cette capacité d'autofinancement nette est aujourd'hui de 665 000 €, soit environ le triple du montant atteint en 2008. Nous allons ensuite parler rapidement de l'investissement. Vous découvrez l'historique des trois dernières années ainsi que l'année 2009. L'investissement a progressé de 30% en 2009 par rapport à 2008, 2 300 000 € au lieu de 1 800 000 €. Au regard de ces chiffres, on peut signaler que deux cuisines centrales ont été réalisées, l'une pour l'hôpital et l'autre pour les scolaires, et qu'il n'y a pas eu beaucoup d'études. A ce sujet, on aurait pu peut-être se poser la question de la pertinence d'une étude de marché afin de savoir s'il ne fallait pas mutualiser les moyens et réduire ainsi l'investissement... L'encours de la dette : celle-ci est stable, malgré l'augmentation des investissements de 530 000 €, grâce notamment au remboursement anticipé de quatre emprunts. Nous avons effectivement mis en place une politique active de la dette et de la trésorerie, qui a permis d'anticiper le remboursement de quatre emprunts pour 233 000 €. Globalement, l'encours de la dette pour l'ensemble des budgets, c'est-à-dire la Ville, l'assainissement, l'eau, les zones industrielles, etc., s'élève à 15 000 000 €, en baisse de 1,9%, dont 72% pour la Ville, avec 11 974 000 €, en légère progression de 0,9%. L'assainissement et l'eau demeurent également deux postes importants, qui représentent chacun une dette de l'ordre de 1 400 000 € à 1 500 000 €. Par établissements financiers, nous remarquons ensuite le poids très important de Dexia. Nous cherchons évidemment à le faire baisser. Quand nous sommes arrivés aux affaires, le poids de Dexia était de 97%, il est aujourd'hui à 82%. Nous avons d'ailleurs fait participer en ce sens la Société Générale aux dernières négociations d'emprunt, qui représente aujourd'hui 7% de la dette. La capacité de désendettement représente un indicateur qui peut paraître complexe, mais reste relativement simple en définitive. Elle mesure le nombre d'années de dette par rapport à notre capacité d'autofinancement. L'année dernière, nous flirtions avec le niveau des dix ans, qui est un niveau que nous considérons comme plafond en circonstances normales afin de gérer sagement une collectivité. En 2009, compte tenu des bonnes performances de la capacité d'autofinancement et de la réduction de la dette, nous avons pour 7,6 années de remboursement. L'analyse du risque des emprunts est un nouveau concept. Il s'agit d'une charte de bonne conduite qui a été signée le 9 décembre 2009, sur l'incitation du

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

gouvernement, entre les établissements bancaires et les collectivités locales, à la suite de quelques risques indus que certains établissements avaient fait prendre aux collectivités, qui ne sont pas des spécialistes des finances et de la dette. Dans cette charte de bonne conduite, les banques s'engagent à ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués, ainsi qu'à améliorer l'information sur les produits proposés. De leur côté, les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et à développer l'information financière sur les produits structurés qu'elles ont souscrits. Nous passons maintenant à la TPU. Les différentes communes de la Communauté de Communes et le Conseil Communautaire ont voté le passage en Taxe Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Je voudrais vous éclairer en essayant de simplifier un débat complexe. Je vais donc vous en énoncer le concept global et les conséquences, à la fois pour la collectivité et pour les contribuables angeziens. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec le passage en TPU, toutes les communes de la Communauté de Communes perçoivent les trois taxes ménages, et uniquement celles-ci. La Communauté de Communes abandonne sa taxe additionnelle sur les taxes ménages, mais récupère la Taxe Professionnelle. Les recettes fiscales sont préservées sur les bases de 2009 et, pour le contribuable angezien, ce mécanisme est neutre. Je vais essayer de décomposer de manière simple le tableau global que vous pouvez consulter dans la note qui vous a été distribuée. En 2009, la Ville percevait à la fois une fiscalité ménages, c'est-à-dire les trois taxes Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation, pour 3 009 047 €, la Taxe Professionnelle pour 2 013 474 € et un certain nombre de compensations de l'Etat, comme la part salaire de la TP pour 161 350 € par exemple. Pour la Ville, la fiscalité était donc de 5 428 159 €. La Communauté de Communes, elle, fonctionnait en taxes additionnelles, avec des taux qui venaient se rajouter dans une autre colonne pour le contribuable, pour 700 000 € de taxes ménages, 500 000 € de Taxe professionnelle et 20 000 € de compensation, le tout pour 1 250 000 € environ. Que se passe-t-il au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ? Tout d'abord, nous basculons la Taxe Professionnelle de la Ville sur la Communauté de Communes. Les 2 000 000 € de la Ville se rajoutent donc aux 526 000 € de la CDC, pour arriver à ce nouveau montant de 2 526 000 €. Elle récupère également les 161 000 € de compensation. Il s'agit là du nouveau montant pour la Communauté de Communes qui, au passage, passerait de 1 240 000 € à 2 700 000 € si on en restait là. De l'autre côté, la Ville récupère les taxes additionnelles ménages. Les 3 000 000 € deviennent 3 700 000 €, avec les 600 000 € que nous récupérons de la CDC. Avec les diverses compensations, on se retrouve en définitive avec 3 966 000 € de recettes fiscales là où l'on avait 528 000 €, soit une perte apparente, à ce stade du raisonnement, de 1 458 000 €. A ce stade, un mécanisme de compensation, pensé par le législateur, se met en place. La Communauté de Communes reverse ainsi à la Ville, sur les bases de 2009, le trop perçu par ce calcul théorique. Il existe également certains petits mécanismes d'ajustement, les bases n'étant pas nécessairement les mêmes, notamment sur la Taxe d'Habitation, entre la Ville et la Communauté de Communes. Les logements vacants, par exemple, n'étaient pas taxés par la CDC. Ils le seront dorénavant pour la partie additionnelle. Par ailleurs, Monsieur Bouron le sait mieux que moi, nous en avons parlé en commission des finances, il y a un certain nombre de liens entre les hausses des différentes taxes ménages. Dans ce cas, en appliquant le taux le plus haut, nous risquons d'augmenter jusqu'à 60 € certaines familles de contribuables. Nous avons préféré nous caler sur un taux légèrement plus bas afin de n'augmenter la fiscalité d'aucun ménage. Le coût, pour la Ville, est de l'ordre de 6 000 €, moins ce que l'on récupèrera sur les logements vacants. En revanche évidemment, la Communauté de Communes percevra exactement le même montant que celui qu'elle touchait auparavant d'une autre manière. Voilà donc dressé le tableau final. Vous y retrouvez le même montant global, mais avec des compositions différentes. J'espère avoir été clair. Je pense vous avoir présenté l'essentiel des principes du mécanisme. Que cela donne-t-il du point de vue du contribuable ?

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

J'ai pris l'exemple d'une Taxe d'Habitation. Aujourd'hui, l'Angérien découvre une colonne « Commune » et une colonne « Intercommunalité », avec des taux respectifs de 10,93% et 2,6%, ainsi qu'une colonne « Département » et une taxe spéciale d'équipement. Demain, la colonne de la Communauté de Communes va disparaître. En revanche, celle de la Commune fera apparaître un taux de 13,53%, soit les deux taux précédents additionnés. Cela est-il clair pour tout le monde ? Je vais donc passer aux objectifs pour 2010. Les orientations budgétaires pour l'année prochaine auront avant tout pour but de maîtriser la fiscalité, de maîtriser les dépenses et surtout de pouvoir augmenter notre capacité d'investissement sur le court et moyen terme. Pour cela, il nous faut maîtriser les charges de fonctionnement, maintenir les capacités d'investissement au plus haut niveau possible, maintenir également le niveau actuel de fiscalité, donc ne pas augmenter la pression fiscale, et conserver le niveau d'endettement actuel, c'est-à-dire entre huit et dix années de capacité d'autofinancement. Pour les affaires sociales, il s'agit de conserver le niveau élevé d'interventions que nous avons actuellement, d'augmenter les moyens accordés au CCAS et d'accroître les subventions à certaines associations. De manière plus précise, cela veut dire qu'il faudra que ces subventions fassent l'objet de conventions avec les associations, afin de définir une certaine transparence des comptes et des activités de ces dernières. Il faudra également qu'il y ait un partage des priorités entre ces associations et les orientations que souhaite la municipalité. Ainsi, dans ce domaine social, d'autres associations percevront peut-être moins de subventions, alors que certaines seront favorisées. En termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire, il sera question de la réhabilitation du centre-ville avec, notamment, la mise en place du nouveau plan de circulation au printemps prochain. Nous allons également réhabiliter le champ de foire, faciliter l'accès public aux personnes handicapées en poursuivant le plan mis en place pour les personnes à mobilité réduite et continuer les efforts d'entretien et de propreté, notamment avec l'acquisition d'une nouvelle balayeuse, la réhabilitation des voies abîmées lors du dernier dégel, etc. Pour l'environnement, le point clef sera de prendre en compte la dimension environnementale dans l'ensemble des projets de la Ville, urbanisme et autres. Il s'agit vraiment là d'une approche transversale. Nous allons acquérir du matériel permettant de protéger l'environnement, qu'il s'agisse de l'achat d'un premier véhicule électrique ou de la mise en place du désherbage thermique. Nous allons également procéder à l'isolation thermique des bâtiments municipaux et, en corollaire, maîtriser les dépenses d'énergie. En ce qui concerne les affaires scolaires, nous allons accroître la sécurité et le cadre de vie des enfants, avec, en particulier, la mise en place dès 2010 du projet Pédibus. Il s'agit d'organiser l'accompagnement des enfants entre leur domicile et l'école, avec l'aide de parents ou d'adultes, à pied. Nous allons également poursuivre le renouvellement du matériel et du mobilier scolaire et renforcer la démarche de qualité alimentaire sur deux axes, à la fois la poursuite des contrôles alimentaires et phytosanitaires et l'instauration d'une alimentation équilibrée et bio. Au niveau de la culture, nous allons ré-informatiser la bibliothèque municipale. Il s'agit de l'un des investissements sur lesquels nous vous avons demandé de vous prononcer tout à l'heure. Nous allons également multiplier les expositions temporaires au musée et poursuivre la politique d'acquisition et de restauration des œuvres d'art. Enfin pour terminer, en ce qui concerne les services municipaux, nous allons poursuivre l'informatisation des services, continuer l'amélioration des conditions de travail et réévaluer le régime indemnitaire dès 2010. Voilà. Je vous remercie de votre attention. Le débat est donc ouvert ».

**M. le Maire :** « Merci pour cet exposé très complet. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Madame Mesnard ? »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**Mme Mesnard** : « Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur Bouron, je vais m'appliquer à cet exercice d'analyse du Débat d'Orientation Budgétaire 2010 pour la ville de Saint-Jean-d'Angély. Pour ce qui concerne la première partie, le contexte économique et financier, vous avez repris dans votre présentation le rapport annuel de Dexia-Crédit Local de France. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur ce rapport, si ce n'est le point concernant l'augmentation inquiétante du déficit de l'Etat, dont l'une des causes principales, qui n'est pas mentionnée dans le rapport, est le coût du bouclier fiscal qui se cumule, année après année, pesant lourdement sur les finances de l'Etat qui, aujourd'hui, se désengage de toutes parts. En outre, les perspectives de croissance sur lesquelles est établi ce plan de réduction du déficit de l'Etat paraissent quelque peu optimistes... Mais ce n'est pas le débat de ce soir. Revenons donc aux finances de la Ville et au bilan de l'année 2009. Pour ce qui concerne l'évolution des principaux postes budgétaires, les recettes de fonctionnement ont stagné. Les recettes fiscales, c'est-à-dire les recettes liées aux impôts que paient les Angériens et les entreprises angériennes, ont progressé de 2,77%, ce qui représente une augmentation effectivement modérée. Je remarque que celle-ci est essentiellement due aux produits de la Taxe d'Habitation, en relation avec l'augmentation de la population de Saint-Jean-d'Angély ces dernières années, qui atteint aujourd'hui 8 028 habitants. Ces données viennent donc contredire vos affirmations passées sur une supposée baisse de la population angérienne sous le mandat de l'équipe précédente, affirmation qui se révèle inexacte à la lumière des faits. Par ailleurs, les produits de la Taxe Professionnelle, reflets de l'activité économique de la Ville, n'ont pas augmenté en 2009, contrairement aux années précédentes, et ce, bien évidemment en grande partie à cause de la crise économique, mais également de l'absence d'implantation et de création de nouvelles entreprises qui avaient été promises. La Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat, vous l'avez dit, a diminué de 2%. Cela correspond à un désengagement qui est inquiétant pour l'avenir des collectivités locales. D'autre part, les recettes liées aux droits de mutations, c'est-à-dire aux ventes immobilières sur la Ville, sont en forte diminution. Elles passent en effet de 180 000 € en 2008 à 115 000 € en 2009, témoignant d'un important ralentissement du marché immobilier à Saint-Jean-d'Angély. Les charges de fonctionnement 2009 ont, elles, effectivement diminué de 368 000 €. L'essentiel de ces diminutions est représenté par les charges de personnel, qui ont diminué de 70 000 €. Cette baisse est liée au non-remplacement d'agents municipaux, à l'exemple de la cuisine centrale, des écoles ou encore des services techniques, et à des recrutements tardifs en fin d'année alors que les sommes étaient inscrites dès le budget primitif 2009. Elles n'ont donc effectivement pesé que sur les deux derniers mois de l'année. Les charges financières ont diminué de 85 000 € grâce, comme l'a indiqué Monsieur Raillard, à l'extinction du crédit à long terme en 2008, pour une annuité de 128 000 €. Cela a considérablement réduit la dette et les frais financiers. Les charges courantes ont diminué de 61 000 €. Cette baisse, ainsi que vous l'avez signalé, est principalement liée à une baisse de 27 000 € des subventions versées aux associations, correspondant à votre politique d'étranglement des associations sportives et culturelles de la ville. Je rappelle que plus de 70 associations ont vu leur subvention diminuée ou supprimée en 2009. Au total, les économies réalisées au cours de cette année se font également par une baisse de la qualité du service rendu aux Angériens, et par la baisse du soutien au secteur associatif, qui dégradent le « vivre ensemble » et le dynamisme de notre ville. Pour ce qui concerne la capacité d'autofinancement, qui correspond, vous l'avez indiqué, à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, elle est logiquement en hausse de 343 000 €, compte tenu de la baisse des charges, les recettes ne progressant pas. L'annuité de la dette diminue de 4,2%. Cependant, une observation attentive montre que le capital de la dette augmente en 2009 de 1,4%, à la suite d'un emprunt de 770 000 € réalisé par la Ville au cours de cette même année. Cette augmentation est masquée, ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, par l'extinction du crédit à long terme en 2008,

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

représentant une diminution de 63 000 €, soit 12,6%. Evoquons ensuite l'évolution de l'investissement. Alors que le plan de relance avait permis à la commune d'augmenter ses recettes d'investissement en 2009 en percevant deux années de TVA au lieu d'une, il s'avère que les dépenses d'investissement de la Ville, qui auraient permis d'aider les entreprises locales, touchées par la crise, sont restées inférieures à celles de l'année 2007. Après une année 2008 sans investissement - s'agissant d'une année électorale, c'est normal -, il est dommage que la Ville n'ait pas soutenu plus fermement le tissu économique local par une augmentation forte de ses investissements. Concernant l'endettement, il est à noter que l'encours de la dette Ville progresse de 10 974 407 € en 2009 contre 10 872 255 € en 2008. Cela signifie que la Ville ne se désendette pas. Elle ne s'endette pas non plus considérablement. Pour ce qui concerne la capacité de désendettement, elle est effectivement satisfaisante depuis 2006, se situant au dessous des dix années. Maintenant, les perspectives pour l'année 2010. Là, Monsieur le Maire, nous sommes un peu ennuyés par votre rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire. En réalité, il ne s'agit pas d'un Débat d'Orientation Budgétaire, qui, comme son nom l'indique, doit être un débat sur le budget à venir, dans ses grandes lignes et ses grandes masses. En effet, vous nous avez fait aujourd'hui une présentation du bilan 2009, mais nous n'avons pas eu un chiffre sur le budget prévisionnel 2010, en dehors des données sur la fiscalité que vous avez présentée et dont vous nous indiquez, ce qui est parfait, qu'elle ne sera pas augmentée. Quelles structures de recettes et quelles structures de dépenses sont-elles prévues pour 2010, sachant que la dotation de l'Etat risque encore de diminuer ? Les droits de mutation seront peut-être, je n'ai pas d'informations, également en baisse. Vos frais de personnel risquent d'augmenter, parce que vos recrutements de fin d'année, notamment de cadres, vont peser sur les douze mois de l'année 2010. L'augmentation prévue du régime indemnitaire va également générer une dépense de 20 000 €. Enfin, les dotations du Conseil Régional risquent de diminuer de près de 40%. Comment allez-vous vous y prendre pour équilibrer votre budget ? Quels sont les budgets prévus pour les priorités que vous nous avez indiquées ? Quel va être le montant du budget de fonctionnement ? Quel va être le montant prévu de votre budget d'investissement ? Allez-vous recourir à l'emprunt, et dans quelle proportion ?... Tous ces éléments devraient figurer dans ce rapport, et vous n'en parlez pas ! Un Débat d'Orientation Budgétaire sert essentiellement à préparer l'année à venir, mais nous n'avons dans ce rapport aucune indication. Il est donc difficile de débattre en l'absence de toutes données chiffrées pour l'année 2010. Enfin, et je terminerai mon propos sur ce point, les quelques indications que vous nous donnez quant à vos projets pour l'année 2010 nous paraissent manquer d'ambition. Sur le plan social, vous indiquez le renforcement des moyens attribués au CCAS, or vous venez de déménager celui-ci dans un local de 100 m<sup>2</sup>, situé au jardin public, soit un local quatre fois plus petit que le précédent, de 400 m<sup>2</sup>. L'accueil des personnes n'est plus confidentiel, et les bureaux sont trop petits, ne permettant plus aux agents de travailler correctement, alors que leur masse de travail a augmenté, avec la prise en charge des dossiers de RSA pour le compte du Conseil Général. Sur le plan de l'urbanisme, il s'agit principalement des investissements déjà prévus l'année dernière, tels le plan de circulation, l'aménagement du cœur de ville, des travaux de mises aux normes et de réparations... Seule la réhabilitation du champ de foire, rendue nécessaire depuis l'abandon du projet thermal, est un projet nouveau. Sur le plan de l'environnement, nous soutenons la volonté d'une meilleure prise en compte de la dimension environnementale, mais nous sommes surpris de la modestie de l'engagement annoncé. Quant à l'Agenda 21, il aura du mal à être poursuivi, parce qu'il n'a toujours pas été mis en place à ce jour. En ce qui concerne le secteur scolaire, il s'agit de dépenses habituelles pour l'essentiel. Sur le plan culturel, nous sommes surpris de ne pas voir figurer la salle de spectacles de l'Eden. Enfin pour ce qui se rapporte aux services de la Ville, il s'agit là encore des dépenses habituelles nécessaires au fonctionnement de ces services. Au

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

total, ce Débat d'Orientation Budgétaire est incomplet, puisqu'il manque l'essentiel, à savoir les perspectives budgétaires chiffrées de l'année 2010. En outre, le manque d'ambition du programme prévu révèle, et c'est inquiétant, un manque de perspective concrète pour notre ville. Nous l'avons déjà souligné en 2009, c'est encore le cas en 2010. Saint-Jean-d'Angély est bel et bien en panne d'avenir ».

**M. le Maire** : « Merci, Madame Mesnard. Sans rentrer dans la polémique, certains points peuvent relevés... »

**M. Raillard** : « Oui, je voudrais revenir sur certains points d'analyse, notamment sur 2009. Je pense avoir dit que la Taxe d'Habitation avait effectivement augmenté parce que la population elle-même avait augmenté. Maintenant, si nous avons dit que de 1968 à 2008, la population angérienne avait baissé, Monsieur Combes aussi le dit dans son ouvrage à paraître aux éditions Bordessoules. Ne confondons donc pas la période 1968-2008 et l'année 2009. En ce qui concerne les droits de mutation, ils sont effectivement en baisse, et continueront de l'être... Nous avons pensé nous montrer prudents en baissant nos recettes concernant les droits de mutation de 40% en 2009. Nous avons bien fait, puisqu'à 2 000 € près, nous avons atteint le chiffre que nous avons budgété. Pour la CAF nette, elle s'améliore de 460 000 €. Je rappelle que, si un quart est effectivement dû à l'extinction de la dette à long terme, les trois autres quarts émanent de l'amélioration de la capacité d'autofinancement brute. Enfin je terminerai par l'investissement pour l'année 2009 : je pense qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de hausse suffisante des investissements. C'est en effet la première fois dans l'histoire de Saint-Jean-d'Angély que l'on constate un investissement structurel en hausse de 30% ! J'estime qu'il s'agit là d'une belle performance, compte tenu de nos moyens et de nos capacités de levée de l'impôt. En ce qui concerne l'emprunt, je vous rappelle, puisque c'est notre politique depuis déjà deux ans, qu'il s'agit de ne pas contracter de nouveaux emprunts qui soient supérieurs aux emprunts anciens que nous remboursons ».

**M. le Maire** : « Merci. Je voudrais juste ajouter qu'un Débat d'Orientation Budgétaire permet d'exposer les bases qui vont nous permettre, dans le cadre d'une certaine vision, d'établir un budget. Nous aurons l'occasion de débattre du budget le moment venu. Aujourd'hui, il s'agit d'un débat d'orientation. Sur ces orientations, il faut partir du constat qu'aujourd'hui, les finances de la Ville sont parfaitement bien maîtrisées, malgré une conjoncture extrêmement défavorable. Les recettes n'augmentent pas et les dépenses sont maîtrisées. Elles sont même en baisse, ce qui nous permet de dégager une CAF qui est en augmentation très forte par rapport à l'année dernière. On peut se réjouir de cette maîtrise. Celle-ci va nous permettre trois choses. Tout d'abord, nous allons pouvoir augmenter nos investissements, qui permettront à la ville de rayonner dans l'avenir. Nous allons ensuite faire en sorte de contenir notre endettement, de façon à ne pas l'alourdir au détriment des jeunes générations. Enfin, nous allons améliorer les conditions dans lesquelles les citoyens de notre ville vivent. C'est ce que nous voulons faire. Je pense que l'on a tracé les perspectives de notre action. Nous aurons l'occasion, dans le courant du premier trimestre de l'année, d'analyser, à propos du budget, les orientations spécifiques qui seront prises. Aujourd'hui, nous avons indiqué qu'un certain nombre d'investissements sera entrepris, qu'un certain nombre de mesures de subventions seront prises dans un cadre parfaitement maîtrisé, et que notre endettement ne devra pas excéder 9 à 10 ans de CAF. Tout ceci se fera avec des taxes et d'impôts locaux qui n'augmenteront pas. Voilà ce qui est proposé dans ce Débat d'Orientation Budgétaire. On peut évidemment critiquer, mais j'ai l'impression que c'est une rengaine que je vais subir pendant encore cinq ans... Je me prépare à cela, et je reste tout à fait confiant dans la capacité des Angériens à porter un jugement sur notre action. Je voudrais également relever juste un



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

point de détail. Les informations que vous donnez concernant les surfaces occupées par le CCAS sont totalement erronées. Je ne sais pas d'où vous les tenez. La surface du bâtiment précédemment occupé par le CCAS était de 180 m<sup>2</sup>. La surface des nouveaux locaux du CCAS est de 128,4 m<sup>2</sup>. Ce sont des éléments factuels que je vous donne. Quant à dire que ces locaux sont trop exigus, chacun peut faire son analyse. Des travaux d'insonorisation vont y être entrepris. Nous allons ainsi faire disparaître les cloisons mobiles pour les remplacer par des structures fixes. Je pense que ce bâtiment est moderne et donne un aspect tout à fait convenable de l'action du CCAS. Voilà ce que je voulais dire au sujet de ce Débat d'Orientation Budgétaire. Est-ce qu'il y a encore des questions ou remarques ? Madame Toucas-Bouteau ? »

**Mme Toucas-Bouteau** : « Je voulais simplement dire que le chiffre que Madame Mesnard a indiqué tout à l'heure est celui qui figure dans l'inventaire des biens immobiliers de la Ville avec leur surface, que vous nous avez fourni l'année dernière ».

**M. le Maire** : « Moi, je vous donne les surfaces telles qu'elles existent. Vous prenez peut-être en compte les escaliers, les combles, etc. Je vous parle de surface utile. Mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat... »

**Mme Toucas-Bouteau** : « Tout à fait, mais je me fie aux chiffres que vous nous avez fournis, Monsieur le Maire ».

**Mme Mesnard** : « Je voudrais juste dire que lorsque vous donnez ces chiffres, vous parler d'emprise au sol alors qu'en fait, à la « maison Guillon », il y avait rez-de-chaussée et un premier étage. Il s'agit bien de surface habitable et non d'emprise au sol. Je pense donc qu'il y a une confusion ».

**M. le Maire** : « Ecoutez, je vous donne les chiffres en ma possession, il s'agit de la surface utile. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Toucas-Bouteau ? »

**Mme Toucas-Bouteau** : « Je reviens juste sur un détail de l'exposé de Monsieur Raillard, lorsqu'il a été question de l'investissement sur la cuisine centrale. Vous excellez dans les remarques négatives, mais je pense qu'il y a aussi une méconnaissance de l'historique concernant cette cuisine centrale pour les écoles. Lorsque nous avons eu à refaire cette dernière, bien évidemment, notre premier souci a été de prendre contact avec l'hôpital. Nos travaux de discussion sur ce thème sont allés assez loin mais, pour des questions de complexité administrative et financière au niveau du montage du projet, il se trouve que l'hôpital n'a pas souhaité poursuivre. Nous avons donc construit une cuisine centrale pour les écoles de la Ville ».

**M. le Maire** : « Merci Madame. Ce n'est pas du tout l'information que l'on m'a communiquée. Lorsque j'en parle avec le directeur de l'hôpital, ce n'est vraiment pas ce qu'il me dit. Tout le monde regrette que l'on n'ait pas une cuisine centrale commune à l'hôpital, aux groupes scolaires et à la Ville. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Je voudrais conclure ce débat. Je suis d'accord avec vous, il faut être rigoureux sur le plan budgétaire, et, dans les grands principes de la technique budgétaire, je pense que nous ne sommes pas très éloignés, ainsi que vous l'avez remarqué quand Monsieur Bouron s'exprime. En fait, la question n'est pas la forme du budget, c'est le fond. Vous faites des économies, mais pour quoi faire ? Quand vous décidez d'investir 250 000 € en études et

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

audits, 100 000 € en caméras de vidéosurveillance, 180 000 € en horodateurs et bornes pour le tout piétonnier, il s'agit effectivement des choix, choix que nous contestons. Nous les contestons par rapport à l'avenir de notre ville. Voilà ce que je voulais dire ».

**M. le Maire** : « Mais consacrer dix ans à faire des études pour un projet qui ne peut pas aboutir dans le thermalisme, c'est aussi un choix... Je voudrais arrêter le débat. J'étais disposé ce soir à rester calme, et je veux le rester. J'estime qu'il faut, avant de prendre des décisions qui nous engageront pour vingt ans, à l'exemple d'une salle de spectacles, prendre raisonnablement son temps et procéder à des études techniques ».

**M. Raillard** : « Je voudrais juste apporter une remarque technique. Les études ne sont pas inscrites en investissement, mais en fonctionnement. Toutes les économies que nous avons pu faire par rapport aux années passées ont été réalisées, si je puis dire, malgré les études... »

**M. le Maire** : « Merci. Nous allons arrêter là, et passer au point suivant, qui est le règlement intérieur. Il s'agit là d'un autre grand sujet, sur lequel nous avons, non seulement à débattre, mais aussi à nous prononcer ».

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

**Rapporteur : M. Serge CAILLAUD**

Le règlement intérieur fixe les règles de discipline interne à la collectivité. Il comporte les droits et obligations des agents travaillant pour la collectivité. Il comporte également des mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il explique aussi les conditions de versement du nouveau régime indemnitaire.

Le règlement intérieur s'impose à chaque agent employé par la collectivité quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services municipaux.

Le Comité Technique Paritaire s'est prononcé sur ce projet de règlement intérieur.

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque agent employé par la collectivité ; il sera communiqué à chaque nouvel agent lors de son recrutement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce règlement intérieur.

**M. Caillaud** : « Il n'existait jusqu'alors pas de règlement intérieur à la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Nous avons, durant l'année 2009, travaillé avec les représentants du personnel afin de pouvoir mettre sur pied un règlement intérieur fixant les règles qui doivent exister entre l'ensemble du personnel et la mairie. Nous vous avons communiqué un document qui reprend l'ensemble de ce qui est prévu dans ce règlement intérieur, composé de nombreux chapitres. Je pense que vous avez pu le lire et l'étudier. Je suis à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions que vous pouvez vous poser. Ce document reprend globalement tout ce qui concerne l'organisation du travail, avec les horaires, les absences, les congés, etc. Il comporte également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

de sécurité, avec un paragraphe particulier sur le harcèlement, la lutte contre les discriminations, ainsi que les sanctions. Il explique aussi les conditions de versement du nouveau régime indemnitaire. L'élaboration de ce règlement intérieur a été l'objet d'un certain nombre de réunions, a été soumis et discuté en réunion du CTP avec les représentants du personnel, puis voté à l'unanimité. Par la suite, nous l'avons présenté lors de la commission du personnel ».

**M. le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Avant de passer au vote, je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à ces multiples réunions de concertation et d'échanges. J'ai participé à certaines, et j'ai pu constater qu'il y avait une très bonne implication et une très bonne compréhension de tous les problèmes, y compris les plus sensibles. Il y a eu des approfondissements, et nous avons été amenés à réfléchir sur certains points jusqu'à la dernière réunion. Je veux donc simplement dire que nous sommes en train de faire là un travail qui doit nous permettre de construire des relations sociales de grande qualité dans la Ville. Nous avons défini la plupart des postes. Nous sommes maintenant dotés d'un règlement intérieur. La prochaine étape va consister à établir un Comité d'Hygiène et de Sécurité avec ses règles. Ceci reste à mettre en place. Une fois en possession de tous ces outils, je pense que la gestion des Ressources Humaines de la Ville pourra être réalisée dans un climat de grande qualité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce règlement intérieur est voté à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons au point suivant, le régime indemnitaire ».

### **REGIME INDEMNITAIRE**

#### **Rapporteur : M. Serge CAILLAUD**

Il est proposé de faire application, suite à l'adoption du Règlement Intérieur par le Conseil municipal, de la nouvelle réglementation relative au régime indemnitaire et d'adopter la délibération suivante.

Le régime indemnitaire alloué au personnel est établi comme suit :

#### **A) INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS)**

##### **Filière administrative**

- Référence : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°2002-63 du 14 janvier 2002,  
- arrêté du 14 janvier 2002 modifié.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

- Emplois concernés : Les textes classent les bénéficiaires en trois catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à 801 (Directeur – Attaché principal).
- 2<sup>ème</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut 801 (Attaché – Secrétaire de mairie).
- 3<sup>ème</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 (Rédacteur chef – Rédacteur principal – Rédacteur du 6<sup>ème</sup> échelon inclus au 13<sup>ème</sup> échelon).

Le calcul de l'indemnité se fera à partir des taux moyens fixés par arrêté (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2009), ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 459,47 €
- 2<sup>ème</sup> catégorie : 1 070,14 €
- 3<sup>ème</sup> catégorie : 851,00 €

### **Filière culturelle**

- Références : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°2002-63 du 14 janvier 2002,  
- arrêté du 26 mai 2003.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

- Emplois concernés : Les textes classent les bénéficiaires en trois catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à 801 (pas de cadres d'emplois existant pour la filière culturelle).
- 2<sup>ème</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut 801 (Attachés de conservation – Bibliothécaires).
- 3<sup>ème</sup> catégorie : fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 (Assistants qualifiés de conservation hors classe, de 1<sup>ère</sup> classe, de 2<sup>ème</sup> classe – Assistants de conservation hors classe, de 1<sup>ère</sup> classe, de 2<sup>ème</sup> classe ).

Le calcul de l'indemnité se fera à partir des taux moyens fixés par arrêté (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2009), ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique :

- 2<sup>ème</sup> catégorie : 1 070,14 €
- 3<sup>ème</sup> catégorie : 851,00 €

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

NB : Pour la filière culturelle, seules les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories sont concernées.

### Filière sportive

- Références : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°2002-63 du 14 janvier 2002,  
- arrêté du 29 janvier 2002.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

- Emplois concernés : Les fonctionnaires ayant les grades suivants :

- Éducateur des APS hors classe
- Éducateurs des APS de 1<sup>ère</sup> classe
- Éducateurs des APS de 2<sup>ème</sup> classe (à partir du 6<sup>ème</sup> échelon)

Le calcul de l'indemnité se fera à partir des taux moyens fixés par arrêté (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2009) ; le montant annuel de référence est de :

- 3<sup>ème</sup> catégorie : 851,00 €

NB : Pour la filière sportive, seule la 3<sup>ème</sup> catégorie est concernée.

### B) **INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ** (IAT)

- Références : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°2002-61 du 14 janvier 2002,  
- arrêté du 25 février 2002,  
- arrêté du 23 novembre 2004.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

- Emplois concernés : Tous les fonctionnaires de catégorie C et les fonctionnaires de catégorie B (dans la limite de l'indice brut 380).

Le calcul de l'indemnité annuelle se fera à partir des taux moyens fixés par arrêté (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2009), ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Les montants peuvent être modulés par un coefficient d'ajustement compris entre 0 et 8.

### Filière administrative

- |  |          |
|--|----------|
| • adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 472,31 € |
| • adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 465,93 € |
| • adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe           | 460,61 € |
| • adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe           | 445,71 € |

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

### Filière technique

• technicien supérieur	584,01 €
• agent de maîtrise principal	486,15 €
• agent de maîtrise	465,93 €
• adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	472,31 €
• adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	465,93 €
• adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	460,61 €
• adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	445,71 €

### Filière sanitaire et sociale

• agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	472,31 €
• agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	465,93 €
• agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	460,61 €

### Filière culturelle

• assistant qualifié de conservation de patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe (jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon inclus)	584,01 €
• assistant de conservation de patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe (jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon inclus)	584,01 €
• adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	472,31 €
• adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	465,93 €
• adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	460,61 €
• adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	445,71 €

### Filière sportive

• éducateur de 2 <sup>ème</sup> classe jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	584,01 €
• opérateur principal	472,31 €
• opérateur qualifié	465,93 €
• opérateur	460,61 €
• aide opérateur	445,71 €

### Filière police

• chef de service de police de classe supérieur au 1 <sup>er</sup> échelon	701,01 €
• chef de service de police de classe normale du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> échelon	584,01 €
• chef de police municipale	486,14 €
• brigadier-chef principal	486,14 €
• brigadier	465,93 €
• gardien	460,61 €

### Filière animation

• animateur jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	584,01 €
• adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	472,31 €
• adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	465,93 €
• adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	460,61 €
• adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	445,71 €

## C) INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

- Références : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°97-1223 du 26 décembre 1997,  
- arrêté ministériel du 26 décembre 1997.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

- Emplois concernés : voir listing ci-après

Le calcul de l'indemnité d'exercice des missions est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. Le montant individuel le montant de référence par un coefficient d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

### Filière administrative

• directeur	1 494,00 €
• attaché principal	1 372,04 €
• attaché	1 372,04 €
• cadre d'emplois des rédacteurs	1 250,08 €
• adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86 €
• adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 173,86 €
• adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86 €
• adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1 143,37 €

### Filière technique

• agent de maîtrise principal	1 158,61 €
• agent de maîtrise	1 158,61 €
• adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 158,61 €
• adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 158,61 €
• adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1 143,37 €
• adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 143,37 €

### Filière sanitaire et sociale

• agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86 €
• agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	1 173,86 €
• agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	1 143,37 €

### Filière sportive

• cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	1 250,08 €
---	------------

### Filière animation

• animateur chef	1 250,08 €
• animateur principal	1 250,08 €
• animateur	1 250,08 €
• adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86 €
• adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 173,08 €
• adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,08 €
• adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 143,37 €

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

### D) **INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES** (ISEO)

- Références : - décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,  
- décret n°93-55 du 15 janvier 1993,  
- arrêté du 15 janvier 1993.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet et relevant des cadres d'emplois suivants :

- professeurs d'enseignement artistique,
- assistants spécialisés d'enseignement artistique,
- assistants d'enseignement artistique.

- L'indemnité comporte :

- une part fixe : elle est liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves. Le taux moyen annuel par agent est de 1 189,60 €.

- une part variable : elle est liée à des tâches de coordinations du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement. Le taux moyen annuel par agent est de 1 397,75 €.

Il appartient à l'organe délibérant de définir les conditions d'attribution de l'indemnité et notamment de sa part modulable.

### E) **INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE** (ISS)

- Références : - décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié par décret n°2008-1297 du 10 décembre 2008,  
- arrêté du 25 août 2003 modifié par arrêté du 10 décembre 2008.

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet et relevant des cadres d'emplois de la filière technique.

La valeur annuelle de cette indemnité est obtenue par le produit d'un taux de base affecté d'un coefficient correspondant aux grades et emplois et d'un coefficient de modulation propre à chaque service (ce dernier est fixé à 1,20 pour notre département). Cette valeur annuelle peut être affectée d'un coefficient de modulation pour tenir compte des fonctions exercées et de la qualité des services rendus. Cette indemnité est toujours liée à la notion d'enveloppe, il y aura donc lieu de déterminer le crédit global selon le taux moyen affecté à chaque grade ou cadre d'emplois.

Les cadres d'emplois sont les suivants :

Cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale	Taux de base en € (1)	Coefficient grade	taux moyen annuel en €	Coefficient de modulation
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	351,92	70	29 561,58	De 0,67 à 1,33



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Ingénieur en chef de classe normale à compter du 6 <sup>ème</sup> échelon	356,53	55	23 580,98	De 0,735 à 1,225
Ingénieur en chef de classe normale du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> échelon	356,53	50	21 391,80	De 0,735 à 1,225
Ingénieur principal à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon	356,53	42	17 969,11	De 0,735 à 1,225
Ingénieur principal jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	356,53	42	17 969,11	De 0,735 à 1,225
Ingénieur à partir du 7 <sup>ème</sup> échelon	356,53	30	12 835,08	De 0,735 à 1,225
Ingénieur jusqu'au 6 <sup>ème</sup> échelon	356,53	25	10 695,90	De 0,85 à 1,15
<b>Technicien</b> supérieur chef	356,53	16	6 845,38	De 0,90 à 1,10
Technicien supérieur principal	356,53	16	6 845,38	De 0,90 à 1,10
Technicien supérieur	356,53	11,5	4 920,11	De 0,90 à 1,10
<b>Contrôleur</b> de travaux en chef	356,53	16	6 845,38	De 0,90 à 1,10
Contrôleur de travaux principal	356,53	16	6 845,38	De 0,90 à 1,10
Contrôleur	356,53	7,5	3 208,77	De 0,90 à 1,10

Précisions sur le coefficient de modulation : les coefficients de modulation individuelle peuvent être inférieurs aux minima prévus, pour tenir compte de la manière de servir.

### F) **INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES** (IHTS)

- Bénéficiaires : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant un emploi à temps complet, tous les fonctionnaires de catégorie C et les fonctionnaires de catégorie B (dans la limite de l'indice brut 380) des personnels de la filière administrative, filière technique, filière sanitaire et sociale, filière culturelle, filière sportive, filière police et de la filière animation.

### G) **ABROGATION DE DÉLIBÉRATION ANTÉRIEURE**

Les délibérations antérieures relatives uniquement aux indemnités citées ci-dessus sont abrogées.

### H) **MODULATIONS**

Les modulations sont stipulées par le Règlement intérieur (article 22) adopté par le Comité Technique Paritaire en date du 18 janvier 2010 et par le Conseil municipal de ce jour.

Les nouvelles dispositions de ce régime indemnitaire :

- prendront effet au 1<sup>er</sup> février 2010
- ne seront pas applicables aux agents non titulaires de droit privé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 (chapitre 012).

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter ces modifications.

**M. Caillaud** : « Une partie du régime indemnitaire est repris dans le règlement intérieur. Nous avons revu d'une manière générale le régime indemnitaire, pour y apporter quelques

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

améliorations. Celles-ci ont pour incidence de majorer globalement le régime d'environ 10%, ce qui représente à peu près 20 000 €, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010 ».

**M. le Maire** : « Nous avons repris tout les régimes, de façon complète ».

**M. Caillaud** : « Oui, tous les régimes indemnitaires ont été repris et modifiés. Là encore, cela a été discuté avec les représentants du personnel d'une part, puis évidemment soumis en réunion du CTP ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le nouveau régime indemnitaire est approuvé ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous allons modifier le tableau des effectifs afin de permettre à certains agents d'accéder à de nouveaux grades ».

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL PERMANENT)**

#### **Rapporteur : M. Serge CAILLAUD**

Plusieurs de nos agents sont inscrits aux tableaux d'avancement de grade. Il est proposé au Conseil municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les grades sur lesquels ces agents pourront être nommés, soit :

- 3 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Dans la nouvelle réorganisation du service musée, il est nécessaire de créer 2 postes dans la filière culturelle soit :

- 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi de ces propositions de modification de poste, et s'est prononcé lors de sa séance du 18 janvier 2010.

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur ces propositions.

**M. Caillaud** : « Il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les grades sur lesquels les agents pourront être nommés, soit trois postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Nous supprimerons les anciens postes quand les nominations seront effectives. Par ailleurs, dans la nouvelle réorganisation du service Musée, il est nécessaire de

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

créer deux postes dans la filière culturelle soit deux postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. La Commission Technique, lors de sa dernière séance, a émis un avis favorable concernant ces créations de postes ».

**M. le Maire** : « Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette modification du tableau des effectifs est adoptée ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous vous sollicitons maintenant afin d'obtenir la possibilité de recruter deux Contrats Uniques d'Insertion ».

### **CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

**Rapporteur : M. Serge CAILLAUD**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2009 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a mis en place des Contrats Unique d'Insertion. Ces contrats sont issus de la fusion des dispositifs antérieurs CAE et CIE.

Afin de poursuivre son action d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché de l'emploi, il est proposé au Conseil municipal la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 de 2 contrats unique d'insertion à temps non complet (26/35<sup>ème</sup>) et d'autoriser M. le Maire à signer toute convention s'y rapportant.

Ces contractuels seront affectés au Musée, dans le cadre de sa réorganisation de service.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010, chapitre 012.

**M. Caillaud** : « Nous proposons la création de deux Contrats Uniques d'Insertion à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup> pour le Musée ».

**M. le Maire** : « Des questions ? Nous allons évoquer le Musée dans quelques instants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Je vais maintenant passer la parole à Madame Ducournau, qui va nous parler des évolutions que l'on souhaite apporter à noter Musée ».

**MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY -  
NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

Par délibération du 27 mars 2003, le Conseil municipal a fixé les horaires d'ouverture au public du Musée et ses principes de fonctionnement.

Dans le cadre de la réorganisation du Musée actuellement en cours, de nouveaux horaires, mieux adaptés sont proposés pour l'ouverture au public, avec notamment un décalage les samedis et dimanches pour une fermeture plus tardive en basse saison comme en haute saison. La haute saison sera portée à trois mois, du 15 juin au 15 septembre avec ouverture le matin et fermeture à 19h00, sauf certains vendredis ou samedis à 20h00. La journée continue sera supprimée. En basse saison, du 16 septembre au 14 juin, le musée ne sera plus fermé le matin mais ouvert aux groupes.

Cette nouvelle organisation permet d'augmenter le nombre de jours d'ouverture (y compris fériés) et l'amplitude horaire. Elle permet d'affecter deux agents pour l'accueil et la sécurité dont au moins un agent titulaire chaque week-end en alternance.

Les modalités horaires de la nouvelle organisation entraîneront une augmentation des heures d'ouverture au public de 210 heures par an, soit 1 711 heures, avec une fermeture les lundis et mardis après-midi en basse saison. En effet, cette fermeture permettra d'effectuer en toute sécurité les manipulations massives, et de faciliter la progression du chantier des collections et de l'inventaire.

Dans cette perspective, les horaires d'ouverture seront les suivants, jours fériés compris :

- **basse saison**, du 15 septembre au 14 juin, ouverture du mercredi au vendredi de 14h00 à 18h00, le samedi et le dimanche de 15h00 à 18h30 et du lundi au vendredi matin de 9h00 à 12h00 pour les groupes sur réservation,
- **haute saison**, du 15 juin au 14 septembre, ouverture du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00, avec faculté de nocturne le vendredi ou le samedi jusqu'à 20h00.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces nouvelles conditions d'ouverture du musée municipal de Saint-Jean-d'Angély.

**Mme Ducournau** : « Dans le cadre de la réorganisation du Musée actuellement en cours, de nouveaux horaires sont proposés pour l'ouverture au public, avec un décalage les samedis et dimanches pour une fermeture plus tardive en basse saison comme en haute saison. Cette nouvelle organisation permet d'augmenter le nombre de jours d'ouverture et l'amplitude horaire. Elle permet d'affecter deux agents pour l'accueil et la sécurité des personnes et des collections, dont au moins un agent titulaire chaque week-end en alternance. Cela entraîne une augmentation des heures d'ouverture au public de 210 heures par an, avec une fermeture les lundis et mardis après-midi en basse saison. La basse saison s'étend du 15 septembre au 14 juin, et la haute saison du 15 juin au 14 septembre. Je voudrais ajouter que la gestion du

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

personnel du Musée va être optimisée grâce au redéploiement du personnel titulaire sur des horaires aménagés, avec des principes généraux qui sont les suivants :

- l'annualisation du temps de travail, avec une répartition en haute et basse saison, d'où la modularité des horaires des agents,
- une correspondance des horaires des agents d'accueil et de sécurité avec les horaires d'ouverture au public,
- la présence d'un agent titulaire responsable de la régie chaque week-end et d'un vacataire au lieu de deux vacataires seuls,
- l'offre à chaque agent titulaire ayant travaillé un week-end de deux jours consécutifs de congé hebdomadaire, le lundi et le mardi, l'ensemble permettant une plus grande ouverture du Musée les jours fériés et en haute saison, ainsi que tous les matins pour les groupes. Il y aura ainsi une diminution du nombre de vacataires, qui sera de deux au lieu de quatre. En outre, cela va permettre l'intégration de ce personnel dans la filière culturelle, avec l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour ces agents. Dans cette nouvelle organisation, le Musée sera ouvert aux groupes tous les matins. En l'absence de groupes, le personnel d'accueil et de surveillance sera chargé de l'entretien spécialisé des collections. Voilà les modifications importantes qui vont être apportées au fonctionnement du Musée ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? L'objectif, vous l'avez tous compris, est que ce très beau musée puisse accueillir plus de visiteurs. Il nous faut trouver les animations qui permettent d'attirer un public varié, et donc en modifier les conditions d'accueil. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous allons continuer avec la programmation du Musée, qui est évidemment un élément essentiel pour attirer du public »

### **MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - PROGRAMMATION CULTURELLE 2010**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

Un projet de programmation culturelle a été élaboré pour l'année 2010 en matière d'expositions temporaires et présenté à la Commission des Affaires culturelles, le 14 janvier 2010.

Dans le cadre de ce projet, deux expositions sont programmées :

- **Poterie Nègre : céramique en Afrique de l'Ouest**, de mars à septembre 2010.

L'exposition relate l'expérience de plusieurs céramistes européens (collectif Argile) entre 1991 et 1995 dans des villages potiers de l'Afrique de l'Ouest pour se confronter à une autre culture céramique. Par sa richesse, sa diversité, sa technologie et ses qualités plastiques,

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

la céramique africaine remet en cause les idées reçues qui associent artisanat de la terre à pauvreté. La médiation culturelle suscitera une réflexion sur le beau et l'utile, la technologie, le progrès, le développement durable et la consommation, l'organisation sociale et la division des tâches. La plasticité de la terre est particulièrement adaptée pour les ateliers jeunes publics et pour les publics en situation de handicap.

Un coût d'objectif de 29 000 € a été estimé.

- **Chantier des collections et métiers du patrimoine** (titre provisoire) d'octobre 2010 à mars 2011.

L'exposition permettra d'associer la population à la refondation du musée autour de ses collections en lui faisant découvrir de manière pédagogique et ludique les métiers du patrimoine : collecte, conservation, restauration, médiation, publication. Les objets en cours d'étude ou récemment restaurés illustreront le propos dans une scénographie originale. Un programme d'interventions et d'animations par des professionnels autour des métiers du patrimoine sera proposé tout au long de l'exposition. Ce programme de sensibilisation au patrimoine est destiné, grâce à la médiation (adultes et scolaires), à susciter une adhésion au projet de rénovation et stimuler, à terme, l'enrichissement des collections.

Un coût d'objectif de 25 000€ a été estimé.

Le budget prévisionnel alloué à ces expositions est estimé à 54 000 € comprenant des frais d'assurances, de scénographie et d'installation, de médiation culturelle, de transports et d'impression.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître que l'Etat était susceptible d'accorder une aide financière pour un montant global de 10 000 €.

Les recettes susceptibles d'être allouées à ce programme pourraient être les suivantes :

Etat (D.R.A.C.)	10 000 €
Conseil général	8 500 €
Ville de Saint-Jean-d'Angély	35 500 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'État (DRAC) et du Conseil général pour les montants les plus élevés possibles,
- signer tout document afférent à ce projet.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits au budget 2010 (fonction 3220).

**Mme Ducournau** : « Pour l'année 2010, en matière d'expositions temporaires, deux expositions seront programmées. La première traitera de « la Poterie Nègre : céramique en

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

Afrique de l'Ouest », de mars à septembre 2010. Cette exposition relate l'expérience de plusieurs céramistes européens pour se confronter à une autre culture céramique. Par sa richesse, sa diversité, sa technologie et ses qualités plastiques, la céramique africaine remet en cause les idées reçues qui associent artisanat de la terre à pauvreté. La médiation culturelle suscitera une réflexion sur le développement durable et la consommation, au cours de cette exposition. La plasticité de la terre est particulièrement adaptée pour les ateliers jeunes publics, en médiation bien sûr. Le coût de cette exposition est estimé à 29 000 €. La deuxième exposition programmée sera une exposition sur le « Chantier des collections et métiers du patrimoine » basée sur les collections en réserves. Cette exposition permettra d'associer la population à la refondation du musée autour de ses collections en lui faisant découvrir de manière pédagogique et ludique les métiers du patrimoine. Il y aura des ateliers sur la collecte, la conservation, la restauration, la médiation et la publication. Un programme d'interventions et d'animations par des professionnels autour des métiers du patrimoine sera proposé tout au long de cette exposition. Le coût de cette dernière sera de 25 000 €. Le budget prévisionnel alloué à l'ensemble de ces expositions est estimé à 54 000 €. La Direction Régionale des Affaires Culturelles participera à hauteur de 10 000 €, le Conseil Général à hauteur de 8 500 €, et la Ville à hauteur de 35 500 € pour les deux manifestations. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État et du Conseil Général pour les montants les plus élevés possibles, et de signer tous les documents afférents à ce projet ».

**M. le Maire** : « Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je trouve que vous manquez un peu d'enthousiasme... Je pense que nous sommes là en train de faire des progrès importants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous parlons maintenant du programme pluriannuel de conservation, qui est également très important pour notre avenir ».

### **MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONSERVATION PREVENTIVE**

**Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU**

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 sur les Musées de France, les musées sont soumis à des obligations de conservation, de récolement et d'inventaire systématique des collections. Ces dispositions législatives imposent que le récolement soit terminé avant le 31 décembre 2013.

Pour répondre à cette obligation, la Ville de Saint-Jean-d'Angély recrute un emploi aidé pour le récolement et l'inventaire. Pour 2010, l'effort portera sur l'aménagement des réserves et les mesures climatiques, à savoir :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

- l'augmentation de la surface de rangement par l'acquisition et l'installation de mobilier spécifique,
- le contrôle du climat par l'acquisition et l'installation d'un système de mesure par radiométrie (type Hanwell),
- l'acquisition de matériels nécessaires au récolement, au reconditionnement et à l'anoxie.

Ce programme est estimé à 30 000 € TTC (25 083,61 € HT).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître que l'Etat était susceptible d'accorder une aide financière pour un montant global de 10 000 €.

Les recettes susceptibles d'être allouées à ce programme pourraient être les suivantes :

Etat (D.R.A.C.)	10 000 €
Conseil général	5 016 €
Ville de Saint-Jean-d'Angély	14 984 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme d'équipement,
- d'autoriser M. le Maire à :
  - solliciter l'aide financière de l'État (DRAC) et du Conseil général pour les montants les plus élevés possibles,
  - signer tout document afférent à ce projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 :

- en dépenses 2184-3220-0595 - 2313-3220-0595 - 2316-3220-0595
- en recettes 1321-3220-0595 - 1323-3220-0595.

**Mme Ducournau** : « Conformément à la loi du 2 janvier 2002 sur les Musées de France, les musées sont soumis à des obligations de conservation, de récolement et d'inventaire systématique des collections. Pour répondre à cette obligation, la Ville recrute un emploi aidé pour le récolement et l'inventaire. L'effort portera sur l'augmentation de la surface de rangement par l'acquisition et l'installation de mobilier spécifique, le contrôle du climat par l'acquisition et l'installation d'un système de mesure par radiométrie, et l'acquisition de matériels nécessaires au récolement, au reconditionnement et à l'anoxie. Les recettes allouées à ce programme pourraient être les suivantes : 10 000 € seraient la participation de la DRAC, 5 016 € celle du Conseil Général, et 14 984 € celle de la Ville. Je demande donc au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'équipement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides nécessaires à ces réalisations ».

**M. le Maire** : « Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Monsieur le Maire, permettez-moi d'abord de vous dire que l'appréciation que vous venez de faire du musée de Saint-Jean-d'Angély me va droit au cœur. Il s'agit d'une réalisation dans laquelle nous avons mis beaucoup d'engagement, et qui, effectivement, est aujourd'hui un des fleurons de la ville. Permettez-moi aussi de saluer le changement de



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

stratégie de Madame Ducournau qui, pendant des années, alors qu'elle était dans l'opposition, a contesté le moindre euro que nous avons mis dans ce musée. C'est donc avec une très grande satisfaction que nous votons ces délibérations aujourd'hui ».

**M. le Maire** : « Quel dommage ! Vous aviez pourtant très bien commencé votre intervention... »

**Mme Mesnard** : « Je félicite Madame Ducournau... »

**Mme Ducournau** : « Eh bien écoutez, Madame Mesnard, je vous remercie pour ces félicitations. Vous savez très bien que nous n'étions pas associés à vos choix et décisions, et cela justifiait notre abstention ».

**Mme Mesnard** : « Parce qu'aujourd'hui, cela a changé ?... »

**Mme Ducournau** : « Je voudrais vous faire remarquer, Madame Mesnard, que, malgré tout, nous avons organisé une commission de la culture à laquelle vous n'avez pas assisté, qui nous aurait permis d'échanger et de partager un moment convivial, peut-être... »

**M. le Maire** : « Bien, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre enthousiasme. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous allons évoquer un autre domaine de notre culture, la bibliothèque, qui est également un élément très important de notre ville. Celle-ci connaît depuis de longues années un réel développement et une reconnaissance de la part des habitants de Saint-Jean-d'Angély. Nous voulons donc lui donner de nouveaux moyens en développant une informatisation à la hauteur de ses ambitions ».

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - PROGRAMME DE RE-INFORMATISATION 2010**

**Rapporteur** : **Mme Yolande DUCOURNAU**

Depuis son transfert à l'Abbaye royale en 1988, la Bibliothèque municipale est dotée d'un système informatique, renouvelé deux fois en 1993 et 2002.

Le système actuel est devenu inadapté et sa maintenance n'est plus assurée de façon satisfaisante. Aussi, est-il envisagé de le renouveler afin d'optimiser le service public et la gestion interne. Ainsi le système choisi devra inclure les fonctions suivantes : gestion des acquisitions, gestion budgétaire, gestion des périodiques, catalogage et récupération de notices, recherche documentaire, gestion de la circulation des documents, récolement et désherbage, statistiques et éditions, consultation à distance.

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises spécialisées à partir d'un cahier des charges détaillé : fourniture, installation et mise en œuvre d'un système de gestion autonome, décentralisé, incluant logiciels, matériels et prestations de service.

Après étude des offres reçues, il s'avère que l'offre de la Société Decalog correspond le mieux aux critères énoncés ci-dessus avec l'application du logiciel Paprika.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 24 450 € TTC (20 873 € HT) dont :

- en dépenses de fonctionnement (formation, maintenance) 4 940 €
- en dépenses d'investissement (logiciels, matériels) 19 510 €

Cet équipement peut être financé par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) entre 20 et 40 % de 15 012 € HT, dépenses éligibles à ce titre (logiciels et matériels) et du Conseil général à hauteur de 25 % sur la totalité, soit de manière prévisionnelle :

- Etat, DGD entre 3002 € et 6 005 €
- Conseil général 5 218 €
- Ville entre 16 230 € et 13 227 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'État (DGD), du Conseil général pour les montants les plus élevés possibles,
- signer tout document afférent à ce projet.
- 

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits au budget 2010 :

- pour les dépenses :
  - en investissement, compte 2183-3300-0247
  - et en fonctionnement, pour la formation, compte 6184-0200 et pour la maintenance, compte 6156-3210,
- pour les recettes : comptes 1321-3300-0247 et 1323-3300-0247.

**Mme Ducournau** : « La Bibliothèque Municipale est dotée, comme vous le savez, d'un système informatique. Ce matériel est devenu obsolète. Et même manquant, à la suite d'un récent cambriolage. Pour répondre aux attentes des usagers, il faut pouvoir mettre en place une consultation de catalogues en ligne, avec possibilité de réservation par le biais d'un portail internet, qui donnerait également des informations sur les animations proposées, les nouveautés, et mettrait en lien avec d'autres sites culturels. Le système choisi devra inclure les fonctions suivantes : gestion des acquisitions, gestion budgétaire, gestion des périodiques, catalogage et récupération de notices, recherche documentaire, gestion de la circulation des documents, récolement et désherbage, statistiques et éditions, consultation à distance. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Après étude des offres reçues, nous avons retenu l'offre de la Société Decalog, qui était la moins disante et correspond le mieux aux critères demandés avec l'application du logiciel Paprika. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 24 450 €. Cet équipement peut être financé par

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

l'Etat au titre de la Dotation Globale de Décentralisation entre 20% et 40% de 15 012 € HT, et par le Conseil Général à hauteur de 25% sur la totalité de la dépense, soit, pour la DGD, entre 3 002 € et 6 005 €, pour le Conseil Général, 5 218 €, et pour la Ville, entre 16 230 € et 13 227 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État et du Conseil Général, et à signer tout document afférent à ce projet ».

**M. le Maire** : « Y a-t-il des questions ? Moi, je voudrais en poser une. Le Conseil Régional ne pourrait-il pas apporter une contribution pour le développement de notre bibliothèque ? »

**Mme Mesnard** : « Je ne sais pas. Il existe effectivement un dispositif «Espace Public Collectif Numérique»... Je ne sais pas si vous entrez dans le cadre de ce dispositif, car la bibliothèque est un service municipal. Mais, à mon avis, cela mériterait d'être étudié. Il s'agit du dispositif «EPCN ». Il en existe un à Matha, certains sont en projet dans les Vals de Saintonge, mais je ne sais pas si ce dispositif s'applique à une bibliothèque. A ce moment là, je pense qu'il faut un espace dédié. C'est à voir. Je ne sais pas si cela vient dans les équipements. En l'occurrence, il s'agit ici de l'informatisation du traitement des livres et du prêt, donc je ne sais pas si nous sommes là dans ce schéma... »

**M. le Maire** : « Nous nous permettrons de prendre contact avec votre secrétariat pour examiner cela. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est approuvée ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous changeons complètement de cadre, pour parler du parc de loisirs de notre plan d'eau. Je laisse la parole à Monsieur Chauvreau ».

### **PARC DE LOISIRS DE BERNOUET - CONVENTION DE CONCESSION DE L'EXPLOITATION DU SNACK-BAR ET DU MINIGOLF**

**Rapporteur : M. HénocH CHAUVREAU**

Par délibération du 10 décembre 2009, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation suivant cahier des charges, aux professions de bouche pour l'exploitation du snack-bar et du minigolf de la base de loisirs de Bernouët.

Deux personnes ont déposé leur candidature. Après analyse des dossiers, il est proposé au Conseil municipal :

- de retenir la candidature conjointe de M. John COSIER et de M. David DURANDET, qui verseront un loyer annuel de 12 000 €,

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession afférente et tout document se rapportant à ce dossier.

**Mme COSIER, concernée par le dossier, ne prend pas part au vote.**

**M. Chauvreau** : «Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons lancé une consultation pour l'exploitation et la gestion du restaurant et du minigolf du parc de loisirs. Nous avons reçu deux offres. Une seule était recevable. Il vous est donc proposé de retenir la candidature de Monsieur Cosier et de Monsieur Durandet, qui verseront un loyer annuel de 12.000 €, et d'autoriser le Maire à signer la convention de concession. Pour cette délibération, je pense que Madame Cosier ne prendra pas part au vote puisqu'elle est directement concernée, Monsieur Cosier étant son époux ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité de ceux qui participent au vote ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

**M. le Maire** : « Nous abordons maintenant un point d'une extrême importance, qui est l'adhésion à l'Union des Marais de Charente-Maritime. Je donne la parole à Monsieur Castagnet ».

### **ADHÉSION A L'UNION DES MARAIS DE CHARENTE-MARITIME (U.N.I.M.A.)**

#### **Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

La Commune souhaite adhérer à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) dont l'objet historique est de réaliser toutes les opérations concernant la construction, l'entretien et l'exploitation des ouvrages nécessaires à la conservation, l'aménagement et la mise en valeur des marais situés sur le territoire des collectivités et établissements publics adhérents.

L'UNIMA a depuis sa création développé, une mission d'ingénierie, dans la perspective notamment du respect de la réglementation sur l'eau et de ses applications sur les réseaux d'eaux pluviales.

Conformément à la loi sur l'Eau, les collectivités devront être en règle quant à la qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel en 2015.

La Commune de Saint-Jean-d'Angély serait représentée par un délégué et disposerait d'une voix.

Il est proposé au Conseil municipal :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

- d'adhérer à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts ci-joints,
- de s'engager à verser une cotisation annuelle, à compter de 2010, de 152,45 €.
- de désigner, en tant que délégué, M. Jacques CASTAGNET
- de demander au Comité Syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010, compte 6554.0200.

**M. Castagnet** : « La commune de Saint-Jean-d'Angély n'est pas adhérente de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA). Nous vous proposons cette adhésion. Je vous demande de ne pas tenir compte du quatrième paragraphe qui se trouve dans le projet de délibération, puisque nous engagerons une consultation entre plusieurs personnes qui pourront réaliser cette étude. La commune de Saint-Jean-d'Angély vous propose donc d'adhérer à l'UNIMA, pour une somme annuelle de 152,45 € ».

**M. le Maire** : « Nous adhérons à l'UNIMA, mais cela ne veut pas dire que cette dernière réalisera systématiquement les études à venir sur le schéma directeur des eaux pluviales de notre commune. Nous procéderons à un appel d'offres, c'est cela ? ».

**M. Castagnet** : « Tout à fait. Il s'agit d'une procédure qui est obligatoire depuis maintenant quelques années. Nous allons donc faire une étude sur l'ensemble de la commune pour étudier la qualité des rejets qui doivent se faire aujourd'hui sous certaines conditions ».

**M. le Maire** : « Il nous faut désigner un délégué, prévu par les textes. Je propose que Monsieur Castagnet soit notre délégué. Il connaît bien ce genre de problèmes. Nous allons donc rajouter son nom dans notre délibération. Quelqu'un a-t-il des commentaires à formuler ? Oui, Madame ? »

**Mme Mesnard** : « J'ai juste une question pratique à poser. Si on enlève ce paragraphe par rapport à la réalisation de l'étude sur le schéma, quel est le bénéfice et l'avantage d'adhérer à l'UNIMA ? »

**M. Castagnet** : « La dépense est minime... »

**Mme Mesnard** : « Oui, mais ce n'est pas la question »

**M. Castagnet** : « Ils feront partie de l'appel d'offres, c'est tout ».

**M. le Maire** : « L'UNIMA est une association qui possède un certain nombre de compétences. Le fait de pouvoir participer à leur assemblée générale, rencontrer leurs adhérents, augmente notre capacité de compréhension des problèmes. En outre, l'UNIMA est prête à nous offrir ses services, mais nous souhaitons que ceux-ci soient confrontés aux services que d'autres peuvent nous proposer. Ensuite, nous choisirons ».

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

**M. Castagnet** : « A partir du moment où nous sommes adhérents, on bénéficie d'un conseil en qualité de membre de l'association ».

**M. le Maire** : « Voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons au point suivant, qui concerne la convention avec Bouygues Telecom ».

### **CONVENTION DE SERVITUDE DE TELEPHONIE-MOBILE AVEC BOUYGUES TELECOM**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Le Conseil municipal par délibération du 11 juin 1998 a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la Société BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'un pylône et d'émetteurs de radio-téléphone, sur l'un des châteaux d'eau de la Ville pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 4 570 € révisable.

Cette convention étant échue en décembre 2009, des négociations ont été engagées avec la société BOUYGUES TELECOM dont les conclusions sont les suivantes :

- convention d'une durée de 12 ans à compter de sa date de signature ;
- redevance annuelle de 7 600 €, révisable annuellement et payable d'avance.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-annexée ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec BOUYGUES TELECOM, selon les conditions ci-dessus proposées.

Les recettes seront inscrites au budget primitif 2010, compte 70323.0200.

**M. Castagnet** : « Il s'agit d'une nouvelle délibération. Lors du Conseil Municipal du 11 juin 1998, la commune de Saint-Jean-d'Angély avait voté une redevance annuelle de 4 570 € révisable. Cette convention étant échue, nous proposons de la porter à 7 600 €, payable d'avance. Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires ».

**M. le Maire** : « Y a-t-il des commentaires ou questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

M. le Maire : « Nous continuons avec la délibération concernant 17 Numérique ».

### CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, DE DROITS D'USAGE ET DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 MAI 2008

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Le Conseil général de la Charente-Maritime a confié par convention de concession de service public, à 17 Numérique, la mise en place et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut-débit.

C'est ainsi que dans le cadre de son déploiement sur notre commune, le Conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 22 mai 2008, de conclure une convention de servitude sur la parcelle AC 572 au profit de 17 Numérique moyennant une redevance de 1 000 €.

Or, il s'avère que des accords entre le Département et 17 Numérique avaient été pris pour que le montant de la redevance soit uniformisé à un euro.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la délibération du 22 mai 2008 et de fixer le montant de la redevance à un euro.

M. Castagnet : « Le 22 mai 2008, nous avons pris une délibération afin de demander une redevance de 1 000 € à 17 Numérique. Il s'agit d'une armoire située juste après les établissements Bordessoules, sur la droite, et qui représente environ 1 m<sup>2</sup>. Or il s'avère que 17 Numérique est un concessionnaire du Département. Du fait de nos bonnes relations avec celui-ci, nous vous demandons de revoir cette redevance à la baisse, et de la proposer pour 1 € symbolique ».

M. le Maire : « Madame Mesnard ? ».

Mme Mesnard : « Nous ne voudrions pas que la ville de Saint-Jean-d'Angély contribue à aggraver le déficit du budget du Conseil Général. C'est donc avec joie que nous proposons de réduire cette redevance à 1 € ».

M. le Maire : « Merci. Je transmettrai votre remarque au président du Conseil Général, qui l'appréciera certainement. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous parlons ensuite de la SAUR ».

### **ENTRETIEN DES BORNES INCENDIE CONVENTION AVEC LA SAUR MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22 OCTOBRE 2009**

#### **Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Par délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2009, la Commune a accepté une convention avec la SAUR pour l'entretien des bornes incendie.

Au moment de la signature de ladite convention, une nouvelle négociation a eu lieu, plus favorable à la Commune. Celle-ci ramène la rémunération de la SAUR de 8 352,26 € toutes taxes comprises à 7 569,48 € toutes taxes comprises et se décompose comme suit :

- 108 poteaux à incendie à 53 €	5 724,00 €
- 11 bouches à incendie à 55 €	<u>605,00 €</u>
Total hors taxes	6 329,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la délibération du 22 octobre 2009 comme suit :

- d'accepter la convention avec la SAUR pour un montant annuel de 7 569,48 € toutes taxes comprises,
- d'autoriser M. le Maire à la signer la convention ainsi modifiée.

Les crédits seront inscrits au budget annexe Eau 2010, compte 6228.

**M. Castagnet** : « Le 22 octobre 2009, la Commune a passé une convention avec la SAUR pour l'entretien des différents poteaux d'incendie qui se trouve sur notre territoire. Après une nouvelle discussion avec la SAUR, nous avons pu réduire notre participation par borne d'incendie. Le montant de la précédente convention était de 8 352 €. Après négociation, la nouvelle convention que nous vous proposons sera de 7 569 € ».

**M. le Maire** : « Nous faisons donc une économie d'environ 800 € ».

**M. Castagnet** : « Je viens d'ailleurs de lire dans des textes récents qu'une commune vient d'être condamnée car ses poteaux d'incendie n'étaient pas entretenus. Cette commune a dû payer une indemnité d'environ 50 000 € au propriétaire d'une maison qui avait brûlée, parce que le poteau dont elle dépendait n'était pas en état ».



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**Mme Mesnard** : « Juste une question : pourquoi cette négociation n'a-t-elle pas eu lieu le 22 octobre 2009, il y a deux mois et demi. Qu'est-ce qui fait que vous avez négocié à posteriori ? »

**M. Castagnet** : « Nous avons revu les responsables de la SAUR. Les coûts horaires ont ainsi été légèrement modifiés. Je crois également que l'état de certains poteaux d'incendie n'avait pas été correctement évalué au départ ».

**M. le Maire** : « Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous passons maintenant à l'acquisition d'appareils pour le désherbage thermique, avec une remarque préalable : il faut que les Angériens s'habituent à voir désormais des herbes folles autour des arbres. En effet, à partir du moment où l'on n'utilise plus de façon massive les herbicides, les allées ne seront plus aussi impeccables qu'auparavant. C'est le modeste prix du développement durable... »

### **ACQUISITION D'APPAREILS DE DÉSHERBAGE THERMIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Les directives européennes et la loi sur l'Eau imposent un abandon des produits phytosanitaires d'ici 2015.

La Commune de Saint-Jean-d'Angély dans le cadre d'une démarche de développement durable souhaite dès 2010 gérer différemment le traitement de 151 hectares de son territoire.

Il s'agit d'un périmètre autour des réseaux hydrographiques.

Un matériel spécifique doit être acheté. Des financements existent au niveau de la Région, via le Pays des Vals de Saintonge, au titre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD).

L'investissement est estimé à 13 410 € HT, soit 16 040 € TTC.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Conseil Régional (Contrat Régional de Développement Durable) 7 600 €
- Commune 8 440 €

Il est proposé au Conseil municipal :

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

- de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès du Conseil régional,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses (compte 21578.8220.0526) et en recettes (compte 1322.8220.0526) seront inscrits au budget primitif 2010.

**M. Castagnet** : « En 2015, les produits phytosanitaires seront supprimés. Il va donc nous falloir changer de méthode de désherbage. A cette effet, nous sommes allés la semaine dernière, avec quelques personnes des services techniques, voir fonctionner différents matériels. Nous vous présentons donc cette délibération afin d'entreprendre une demande de subvention. Là aussi, il faut légèrement modifier la délibération, et donc ne pas tenir compte, pour l'instant, des termes « thermique par infra rouge », puisque le choix du nouveau matériel n'est pas encore décidé aujourd'hui. L'investissement est estimé à environ 13 000 € HT. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit : une subvention du Conseil Régional pour environ 7 600 €, toujours bien sûr par rapport à la somme qui sera définie lors de l'acquisition, et la part de la Commune, d'un montant estimé à 8 440 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier ».

**M. le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions sur ce désherbage thermique ? »

**Mme Mesnard** : « On ne peut que se féliciter du fait que la commune de Saint-Jean-d'Angély se lance dans ce type d'action. Je voulais juste signaler que la Région a également mis en place un nouveau dispositif, qui s'appelle « Charte terre saine », que vous pouvez donc contracter auprès d'elle, afin d'être plus efficace et plus global dans votre action de lutte contre les produits phytosanitaires. Vous pouvez signer cette charte, qui vous permet d'entreprendre une action plus importante dans ce domaine ».

**M. Castagnet** : « D'accord. Cette délibération a pour but de prendre rang, comme vous le savez, auprès du Conseil Régional. Nos recherches ne sont pas terminées. Toutes les communes sont aujourd'hui en train de chercher le produit idéal. Nous avons assisté, la semaine dernière, à une démonstration intéressante à Saintes. Il s'agissait d'eau sous pression et à haute température, qui brûle les herbes. Il existe également différents autres systèmes... Le meilleur produit, à notre avis, n'est pas encore déterminé aujourd'hui ».

**Mme Mesnard** : « Je voudrais quand même aussi souligner que le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires va nécessiter, malgré tout, d'augmenter le personnel affecté à ces tâches de désherbage alternatif. Je pense donc qu'il faut que vous prévoyiez une augmentation en termes de moyens humains. De toute façon, nous allons effectivement vers l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, donc il serait préférable de s'y préparer et de s'organiser en conséquence ».

**M. Castagnet** : « Avec l'appareil que nous avons vu, il est certains qu'au début, nous serons obligés de repasser plusieurs fois sur le terrain. Mais, d'après l'expérience de ses concepteurs et celles des communes qui l'utilisent déjà, le temps de passage se rapproche, au fur et à mesure, à celui des anciens produits. Nous verrons bien... »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**M. le Maire** : « Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Acquisition d'un véhicule électrique ».

### **ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AU TITRE DE L'ADEME**

**Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

La Commune de Saint-Jean-d'Angély envisage l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre. Il sera affecté à la propreté urbaine. Ce véhicule remplacera un véhicule thermique, qui sera déclassé.

L'investissement serait de 23 535 € HT, soit 28 148 € TTC.

Ce type d'investissement est subventionné par la Région au titre de l'Ademe et le Conseil général.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Ademe par l'intermédiaire de la Région	6 000 €
- Conseil général	6 000 €
- Commune	16 148 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès de la Région au titre de l'Ademe et du Conseil général,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses (compte 21571.8220.0526) et en recettes (compte 1322.8220.0526 - 1323.8220.0526) seront inscrits au budget primitif 2010.

**M. Castagnet** : « Nous envisageons effectivement l'acquisition d'un véhicule électrique. Je vais tout de suite dire à Madame Mesnard que le choix du véhicule n'est toujours pas arrêté.

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

Il s'agit aujourd'hui d'une demande de subvention. Nous irons voir le véhicule à l'usine de Cerizay. Si celui-ci correspond à nos souhaits, nous essayerons évidemment de faire travailler une entreprise de la région. Le prix du véhicule proposé est d'environ 23 535 € HT. Le chiffre sera bien sûr adapté à l'acquisition ».

**M. le Maire** : « C'est plus cher qu'une Mercedes... »

**M. Castagnet** : « C'est pour cela que ce véhicule ne me paraît pas le plus efficace. On l'a vu fonctionner aux ateliers municipaux, le coût nous paraît élevé pour ce genre de produit. C'est pour cela que nous irons également en voir d'autres. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit : Ademe par l'intermédiaire de la Région, 6 000 €, Conseil général, 6 000 € et Commune, 16 148 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier ».

**M. le Maire** : « Il y a des questions ? »

**Mme Mesnard** : « Je veux juste souligner que les Vals de Saintonge sont en pointe sur la question des véhicules électriques, puisque nous étions cet après-midi dans une commune du canton de Matha pour réceptionner le premier « Pelican », qui va donc fonctionner sur ce territoire. Il s'agit d'un petit véhicule pour les cantonniers, qui coûte 7 500 €, et qui va revenir à 1 500 € à la commune, par le jeu des subventions. Il est vrai que beaucoup de maires semblent séduits et sont en train de commander ces véhicules. Le représentant d'Heuliez, présent sur place, était très ému, parce qu'il a bien ressenti la solidarité de toute la région pour sauvegarder 800 emplois, c'est-à-dire la richesse de l'ensemble du territoire du nord Deux-Sèvres, plus Chauvigny, plus les autres entreprises qui ont conçu ces véhicules... C'est une bonne action ».

**M. le Maire** : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

**M. Castagnet** : « On peut dire que la commune de Matha avait aussi un autre véhicule, qui correspondait plutôt à celui-là ».

**M. le Maire** : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée »

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Nous abordons maintenant des problèmes qui concernent le développement futur de notre ville, avec l'acquisition de terrains ».

### **ACQUISITION DE DEUX TERRAINS LIEUDIT « LA CROIX ROUGE » ET « PLANTIS TESSERON »**

**Rapporteur** : **M. Jacques CASTAGNET**

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Dans le cadre du développement de la Ville, la Commune de Saint-Jean-d'Angély a l'opportunité de réaliser des réserves foncières, les terrains concernés pouvant être, par la suite, échangés.

La Commune a ainsi contacté les consorts LEGER, propriétaires des parcelles ZR 2 lieudit « Plantis Tesson » d'une superficie de 60 110 mètres carrés et ZR 33 lieudit « La Croix Rouge » d'une superficie de 48 967 mètres carrés, situés à proximité de l'autoroute A10.

A la suite de négociations, il apparaît que la transaction pourrait s'effectuer au prix de 48 967 € pour la parcelle ZR 33 et 102 187 € pour la parcelle ZR 2, la Ville prenant à sa charge l'éviction du Fermier, pour un montant global de 2 550 €. Le montant total de l'opération serait de :

- acquisition des terrains aux consorts LEGER	151 154 €
- frais d'éviction du Fermier	2 550 €
- frais notariés (estimation)	<u>20 000 €</u>
Soit un total de	173 704 €

L'estimation des services fiscaux du 30 décembre 2009 est de 65 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010 de la Ville :

- d'approuver l'acquisition décrite ci-dessus aux consorts LEGER et le versement de l'indemnité d'éviction au Fermier, Monsieur Francis MAUDET, frais en sus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à ce dossier.

**M. Castagnet** : « Dans le cadre du développement de la ville, la commune de Saint-Jean-d'Angély a l'opportunité de réaliser des réserves foncières. C'est pour cette raison que nous avons entamé des pourparlers avec les consorts LEGER, la mère et ses deux filles, propriétaires de deux parcelles à côté de l'autoroute, pour un total de 173 704 €. Les frais d'éviction du fermier se montent à 2 550 €, et les frais notariés sont estimés à 20 000 €. L'estimation des services fiscaux, beaucoup moins élevée, est de 65 500 €. Considérant, à ce jour, ces parcelles en terrains agricoles, les services fiscaux les ont estimées à 0,60 € le m<sup>2</sup>. Pour notre part, nous avons évalué la première parcelle à 1 € le m<sup>2</sup>, et la seconde à 1,70 € le m<sup>2</sup>. Il est évident que nous rendrons ces parcelles beaucoup plus attrayantes pour nous à l'occasion de la révision du PLU. Nous pourrions ainsi peut-être y prévoir le développement de certaines implantations ».

**M. le Maire** : « L'endroit se situe juste à côté de Arcadys et de l'échangeur ».

**M. Castagnet** : « Voilà. Nous allons essayer d'agrandir nos terrains, dans la mesure du possible, afin d'avoir une réserve foncière qui pourra faire face aux besoins des entreprises, quand la crise s'achèvera ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**M. le Maire** : « Il y a des commentaires ? Il s'agit d'un investissement qui est relativement important. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est approuvée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

**M. le Maire** : « Nous passons au dernier point de notre ordre du jour formel, qui est la zone d'activités de la Grenoblerie ».

### **ZONE D'ACTIVITÉS DE LA GRENOBLERIE - DOSSIER MODIFICATIF - DOSSIER D'AUTORISATION DE LOTIR**

#### **Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET**

Dans le cadre du projet d'extension n°1 de la zone d'activités de la Grenoblerie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite modifier la notice de présentation et le plan de composition du dossier d'autorisation de lotir relatif à la première tranche d'aménagement de la zone. Ces éléments avaient été validés sur le principe par le Conseil municipal le 3 février 2000 et approuvé le 27 juillet 2000.

Ce projet d'extension, d'une superficie approximative de 43 747 m<sup>2</sup>, s'organisera sous la forme d'un lotissement en prolongement de celui de la zone d'activités existante. Considérant les besoins de desserte des futurs lots, le projet s'appuie sur la création d'une voirie structurante qui se raccordera sur le carrefour giratoire de Pellouaille. Dans un souci de continuité du système viaire et de cohérence de l'ensemble de la zone d'activités, la Ville souhaiterait relier cette nouvelle voie à la voirie du lotissement existant - rue René Cassin - au Sud. Cela implique la création d'une première partie de la voie nouvelle, soit 1 350 m<sup>2</sup>, sur une partie de la parcelle ZV77, incluse dans le lotissement existant, et initialement réservée comme zone verte.

La modification porte donc sur :

- le détachement d'une surface de 1 350 m<sup>2</sup> de la parcelle ZV77, initialement réservée en zone verte, au profit du projet d'extension n°1 de la zone d'activités la Grenoblerie, dans la perspective de la création d'une voirie ;
- la diminution de la superficie du lotissement existant (surfaces privatives portées à 72 336 m<sup>2</sup>), déduction faite des 1 350 m<sup>2</sup> nécessaires à la création de cette voirie, soit 78 724 m<sup>2</sup> ;
- la création d'un espace vert équivalent à celui supprimé (1 350 m<sup>2</sup>) à l'extrémité Est de la parcelle ZV77 ;
- la création de deux accès à l'Est de la parcelle ZV77 dans la perspective d'un éventuel réaménagement de la voie communale. Un accès au reste de la parcelle ZV77 sera également réservé depuis la voie nouvelle dans le projet d'extension n°1.

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

Ainsi modifiée, la superficie du lotissement existant passe de 80 074 m<sup>2</sup> à 78 724 m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante :

Voirie interne : 3 520 m<sup>2</sup>  
Aires de stationnement communes : 460 m<sup>2</sup>  
Espaces verts : 2 408 m<sup>2</sup>  
Surfaces privatives : 72 336 m<sup>2</sup>

Seules les surfaces privatives diminuent passant de 73 686 m<sup>2</sup> à 72 336 m<sup>2</sup>.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la modification du dossier d'autorisation de lotir n°LT01734700Z0012 relatif à la première tranche d'aménagement de la Grenoblerie portant sur les éléments évoqués ci-dessus et dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme ;
- d'approuver le dossier modificatif portant sur la première tranche d'aménagement de la Grenoblerie annexé au présent rapport.

**M. Castagnet** : « La Grenoblerie est la zone qui se situe entre le centre Leclerc et la déviation. Vous découvrez en vert sur cette carte les terrains qui sont aujourd'hui achetés par différentes entreprises que vous connaissez tous, en rouge les terrains qui sont susceptibles d'être vendus à ceux qui voudraient venir s'installer. En jaune figure la zone rectangulaire sur laquelle nous allons procéder à un certain nombre de ventes pour la première partie, alors que la seconde partie, la plus importante, correspond à une extension ultérieure, car nous avons d'autres procédures à engager afin de pouvoir les vendre lorsque nous aurons organisé notre programme d'aménagement, qui portera sur cette zone. L'ensemble reste lié à la modification n°2 du PLU, ainsi qu'à la modification du PLU général. La modification que nous vous proposons sur cette zone de la Grenoblerie porte sur le détachement d'une surface de 1 350 m<sup>2</sup>, qui était initialement prévue en zone verte, pour la transformer en une voie. La deuxième modification concerne la diminution de la superficie du lotissement existant, de laquelle on soustrait ladite voie. Nous avons ensuite la création d'un espace vert équivalent à celui supprimé, puisque cette voie était initialement, dans le premier projet, un espace vert. Enfin, la dernière modification porte sur la création de deux accès à l'est de la parcelle ZV 77, dans la perspective d'un éventuel réaménagement de la voie communale. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et d'approuver le dossier modificatif portant sur cette première tranche ».

**M. le Maire** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Avez-vous une idée de l'investissement nécessaire pour la réalisation de ce projet ? »

**M. Castagnet** : « Vous parlez du coût des réalisations ? Nous sommes en train de les chiffrer. Vous constatez qu'un nouveau grand rond-point va être réalisé par le Département, avec deux accès directs sur les deux zones que nous allons aménager ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**Mme Mesnard** : « Dans quel délai ? Ces travaux sont inscrits au budget du Conseil Général 2010 ? »

**M. le Maire** : « Oui. Quant au délai, il sera lié à l'approbation du changement du PLU ».

**M. Castagnet** : « Différentes procédures pour la modification de la zone sont engagées. Celles-ci, liées notamment à l'enquête publique, Monsieur Moutarde s'en rappelle, peuvent hélas être parfois longues... »

**M. le Maire** : « Tout à l'heure, était évoquée l'idée que la Ville n'avait pas de projet. Nous sommes tous convaincus que notre ville ne pourra s'épanouir que si nous arrivons à attirer des entreprises sur notre territoire. C'est un élément essentiel. Et pour faire venir des entreprises sur notre territoire, il faut préalablement préparer leur accueil en prévoyant des réserves foncières et des aménagements. Aujourd'hui notre ville a la chance de posséder des terrains bien placés. Nous avons la zone Arcadys, parc d'activités qui est actuellement mis en œuvre par la Communauté de Communes, qui se situe à la sortie de l'autoroute. A côté, il y a des terrains, que nous venons d'acquérir pour certains, et d'autres pour lesquels nous avons un certain nombre de projets. Nous avons également l'extension de la zone de la Grenoblerie, qui offre aussi des perspectives. Nous nous préparons à accueillir des entreprises avec lesquelles nous sommes en contacts. Naturellement, tout ceci ne se fait pas du jour au lendemain. Ces démarches s'effectuent progressivement, sans que l'on soit nécessairement obligé d'en dévoiler les détails. Cet après-midi, par exemple, la Présidente du Conseil Régional est venue sur notre territoire visiter une entreprise, qui s'appelle la CORAB. Cette entreprise est une coopérative qui traite des produits bios. Elle a aujourd'hui un projet ambitieux, qui consiste à créer un nouveau silo, de l'ordre de 5 000 tonnes, avec des possibilités d'extension. Associées à ce silo seraient développées des industries de transformation, de semoule et de meunerie. Et derrière cette transformation, il pourrait y avoir des industries de biscuiterie bio, ou bien encore des unités de trituration, des unités de moutarde, par exemple. Je me réjouis de la venue dans notre ville de la Présidente du Conseil Régional, qui a montré ainsi son intérêt pour le développement de Saint-Jean-d'Angély, d'autant plus que Madame Mesnard a eu l'occasion de participer et aider ce projet. C'est exactement ce qu'il faut faire. Il faut être capable, tous ensemble, le Conseil Régional dans sa mission de développement économique, le Conseil Général dans le cadre d'investissements de voirie, la Ville, bien sûr, dans sa mission de mise en œuvre des dispositions d'accueil, d'œuvrer dans le même sens. Cela nous permettra, le moment venu, d'attirer des entreprises. Par expérience, je peux vous dire que les entreprises mettent très longtemps à se décider. Mais le jour où elles ont effectué leur choix, elles ont envie que cela aille très vite. Pour cela, il faut se préparer, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Nous nous préparons en ayant des comptes qui nous permettront, le moment venu, d'engager les investissements nécessaires. Nous nous préparons également en nous dotant de réserves foncières, en réalisant des aménagements fonciers, en suscitant l'intérêt du Département et de la Région pour ce que l'on fait. On ne peut donc pas parler de manque d'ambition. Et je me réjouis, Madame Mesnard, j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, que la Région s'intéresse enfin à l'économie de Saint-Jean-d'Angély. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Puisque vous évoquez l'action du Conseil Régional et la venue de sa Présidente, je voudrais effectivement dire qu'aujourd'hui a été un jour important à Saint-Jean-d'Angély. Depuis 2004, la Présidente de Région a porté avec beaucoup de volonté le développement de la filière biologique. Elle avait déclaré cette Région anti-OGN. Il se trouve qu'il y a à Saint-Jean-d'Angély des agriculteurs extrêmement motivés qui se sont regroupés



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

en coopérative agricole, et qui ont imaginé un nouveau modèle économique, en lien avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Leur idée était de transformer, à côté, de la production, en l'occurrence des céréales bios. Je crois pouvoir dire, j'y dépense beaucoup d'énergie, que nous sommes pratiquement arrivés à convaincre une entreprise de venir installer une unité de fabrication de biscuiterie bio à Saint-Jean-d'Angély. Nous avons également bon espoir que la CORAB arrive à décider l'entreprise avec laquelle elle travaille, dans le sud-est de la France, à installer une unité de trituration d'huile de tournesol. Dans cette affaire, je crois que c'est la qualité des talents et les compétences des hommes et des femmes de ce territoire qui font qu'aujourd'hui, ce pôle bio existe. Il connaît, grâce effectivement au soutien de tous, un développement tout à fait remarquable, qui permet à nos agriculteurs des Vals de Saintonge d'avoir des revenus garantis, et à des ouvriers de trouver des emplois de proximité. Je crois que nous en avons bien besoin. Aujourd'hui, donc, était un grand jour avec la venue de Ségolène Royal, qui va soutenir très fortement ce projet à Saint-Jean-d'Angély ».

**M. le Maire** : « Merci. Nous allons voter. Qui est contre ce projet ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**M. le Maire** : « Monsieur Castagnet a une communication à faire sur les arbres ».

**M. Castagnet** : « Vous savez que nous avons établi, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, un constat sanitaire de la majorité des arbres de notre ville. Il s'avère que quelques uns sont dangereux ou atteints par des maladies. Nous allons donc tout d'abord commencer par nous attaquer et remplacer ceux qui sont dangereux : soit nous procéderons au remplacement à l'identique du sujet, soit nous ferons de nouvelles plantations. Je voulais vous avertir de ces prochains travaux à Saint-Jean-d'Angély ».

**M. le Maire** : « Les sujets malheureusement concernés sont quelques arbres situés en haut du boulevard Lair, ainsi que quelques autres autour du champ de foire. J'en arrive maintenant aux questions orales, qui ont été posées par Madame Deslandes et qui concernent les affaires scolaires. La première question concerne les effectifs des écoles maternelles, primaires, publiques et privées. Nous évoquerons ensuite la situation de l'emploi à la cuisine centrale, puis la concertation concernant l'aménagement de la semaine solaire, et enfin Pédibus ».

**M. Bordas** : « Je commence par les effectifs des écoles. Je vais énumérer les effectifs au 26 janvier de cette année :

- école du Manoir : 116 élèves, avec, en plus, 10 enfants en très petite section,
- école Régnaud : 95 élèves avec 8 enfants en très petite section,
- école Gambetta : 127 élèves avec 9 élèves en CLIS médicalisé
- école Joseph Lair : 223 élèves avec 18 élèves en CLIS
- école Sainte-Sophie : 74 élèves en maternelle plus 6 élèves en très petite section, et 154 élèves en primaire.

Concernant la situation de l'emploi à la cuisine centrale, cinq personnes y sont affectées. L'une d'elles, Madame Bacle, a demandé une mise en disponibilité à partir du mois d'août 2009. Elle sera remplacée par l'arrivée d'un autre agent à partir du 1<sup>e</sup> septembre 2010. Au

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

détour de cette question, nous avons constaté que le nombre de repas confectionnés à la cuisine centrale avait baissé en moyenne de 52 repas par jour. Cela n'est pas réjouissant. Nous avons la chance, depuis plusieurs années, d'avoir sur Saint-Jean un travail sur l'équilibre des repas. Pour certains enfants, le déjeuner à la cantine est malheureusement le seul repas équilibré de la journée.

Pour ce qui concerne la concertation sur l'aménagement de la semaine scolaire, une proposition de modification des heures d'entrée et de sortie des enfants a effectivement été émise. A ce jour, une école a donné son avis en conseil d'école. Les quatre autres établissements ont, à ma connaissance, donné leur réponse au niveau du conseil des maîtres. Nous attendons maintenant les réponses de toutes les écoles en conseil d'école. Nous organiserons ensuite une concertation afin de tout mettre en place dans les plus brefs délais.

Pour finir, la mise en place de Pédibus : une école test, l'école Gambetta, commencera une mise en place restreinte de Pédibus à partir de la rentrée des vacances de février. Grâce à un parent d'élève, une exposition sur le sujet va voir le jour. Elle débutera par l'école Gambetta. Il s'agit de panneaux qui parcourront différents lieux à travers Saint-Jean-d'Angély. Ils sont destinés à sensibiliser les habitants et les parents sur la nécessité et le besoin de cette mise en place. On espère la mise en place totale du système pour toutes les écoles à partir de septembre 2010, en fonction de la mobilisation des parents d'élèves sur ce projet ».

**M. le Maire** : « Madame Deslandes ? »

**Mme Deslandes** : « Merci, Monsieur Bordas, pour cette information qui appelle, vous vous en doutez, quelques remarques de ma part. Concernant les effectifs des écoles primaires et maternelles, publiques et privées, les chiffres que vous avez donnés montrent une baisse des effectifs de façon importante sur la ville, qui va conduire à de multiples fermetures de classes. Je sais que vous avez réfléchi au problème, puisque je vous ai alerté il y a déjà plusieurs semaines sur cette question. Est-ce que cela modifiera la répartition des sites des écoles ? Plus clairement, puisqu'il y aura, à mon avis, au moins deux fermetures de classes primaires sur la ville, est-ce que cela vous inciterait à modifier la répartition des classes sur les écoles ? »

**M. Bordas** : « Nous sommes actuellement en train de nous concerter, notamment avec l'inspection académique. Cette dernière nous a indiqué qu'il y aurait plus de fermetures si l'on venait à fusionner les deux écoles. La question est donc de trouver le bon équilibre. Nous n'avons pas pris de décision pour l'instant. Nous sommes toujours en phase de réflexion, mais nous ferons tout ce que nous pourrons pour éviter ce genre d'affaire ».

**M. le Maire** : « Je veux juste préciser, afin que tout le monde soit bien informé, que j'ai reçu le 13 janvier une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il nous informe que, dans l'état actuel de ses informations, deux classes seraient susceptibles d'être fermées, l'une à l'école Joseph Lair, l'autre à l'école maternelle du Manoir. L'année dernière, nous nous sommes battus pour maintenir une classe à Joseph Lair. Je crois qu'il faut essayer de continuer à se battre pour éviter la fermeture de ces deux classes. Si, comme nous l'espérons tous, on arrive à retrouver un rayonnement et un développement à Saint-Jean-d'Angély, nous savons que cela commencera par la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes. Or il serait vraiment dommage de fermer une classe aujourd'hui et devoir en ouvrir une autre dans un avenir proche. Toute mon argumentation est fondée sur cette perspective de développement. Il faut essayer, avec les arguments que l'on peut développer ensemble, d'être les avocats d'un maintien de nos classes et de notre capacité d'accueil scolaire. Mais il y a aussi des faits que l'on ne peut pas cacher... »

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

**Mme Deslandes** : « Pour compléter le sujet, je trouve vraiment dommage, et c'est un regret sincère, que vous n'ayez pas avancé plus rapidement ce que vous aviez annoncé dans l'Info-Flash du mois d'août concernant la concertation sur un nouvel aménagement de la semaine scolaire. En termes d'attractivité de la ville, ce que l'on peut dire, c'est que les écoles de Saint-Jean ont drainé, pendant un certain nombre d'années, une population qui n'était pas angérienne, et qui venait trouver ici des services qui n'existaient peut-être pas dans les communes rurales. Je trouve évidemment très bien que les écoles rurales perdurent. Néanmoins, nous savons aujourd'hui qu'on ne peut pas trouver partout une bonne ambiance et des services scolaires adaptés, en tous points et de façon égale, sur notre territoire, et même à l'intérieur de notre circonscription. Saint-Jean-d'Angély a donc un vrai rôle à jouer dans ce domaine. Je crois que nous pouvons regagner de l'attractivité, et je pense que ce nouvel aménagement, qui est toujours un projet ambitieux, de refonte totale de la journée pour un élève, amène des propositions de service et de prise en charge qui pourraient faire de nos établissements de réels pôles d'attractivité importante, au-delà même de la ville, en attendant, bien sûr, que les emplois que vous promettez arrivent, ce dont je ne doute pas. Ceci dit, je crois qu'il est dommage que nous n'en soyons pas plus loin dans la concertation. Ce qui est tout de même rassurant, c'est que s'est parallèlement développée une grande concertation des équipes enseignantes et de parents d'élèves des quatre écoles. J'aurais donc souhaité que soit inscrite, pour le budget 2010, une réserve qui permette de mettre réellement en œuvre ce projet à la rentrée de septembre 2010. Si nous ne constituons pas dès maintenant cette réserve, le projet ne verra pas le jour concrètement à cette date. Je pense que je pourrai vous communiquer dans les jours qui viennent des propositions chiffrées puisque, je vous l'ai dit, une commission de travail s'est mise à l'œuvre depuis trois mois déjà, et que donc, nous avons préparé un budget prévisionnel. Je crois qu'il sera souhaitable de l'inscrire au prochain budget, toujours en termes d'attractivité. Je crois également qu'il faut mettre en œuvre une synergie entre différents services, le scolaire, les sports et la culture. J'ai déjà évoqué avec l'adjoint aux sports et celui du scolaire un certain nombre de possibilités. Je n'ai pas encore parlé à Madame l'adjointe à la culture, mais ce n'est que partie remise... Voilà en ce qui concerne mes regrets par rapport à votre proposition du mois d'août. Je pense qu'il n'est pas trop tard pour avancer sur le sujet, et je compte sur votre réactivité pour que vous nous présentiez, au moment du budget, quelque chose qui pourra permettre la mise en œuvre de ce projet dans les meilleurs délais, pour la rentrée 2010. Par ailleurs, je suis évidemment très contente que Pédibus soit mis en place, puisque j'ai présenté ce projet à la fin de l'année 2008, qui s'appelait alors Carapatte. Il s'agit d'un projet ambitieux qui a été mis en place par la Région, qui a été décliné dans de nombreuses villes, et qui fonctionne très bien. Je suis très contente qu'il commence par l'école Gambetta. Je ne doute pas qu'il arrive prochainement à l'école Joseph Lair, puisque le travail est prêt et qu'il vous attend. Je veux maintenant revenir à la cuisine centrale. Vous disiez tout à l'heure que cinq personnes y travaillaient. C'est inexact, il y en a seulement trois, puisque les deux autres agents ne sont pas remplacés depuis plusieurs mois. Cette cuisine fonctionne donc, je dirais, tant bien que mal, avec trois personnes. Je crois pouvoir dire que la situation est devenue critique sur un certain nombre de points. Deux personnes n'ont donc pas été remplacées, puisqu'une est en disponibilité, partie à l'étranger, et l'autre en congé de maladie, peut-être de longue maladie... Nous sommes ainsi dans une situation critique sur ce pôle, et je crois qu'il faut rapidement y remédier. La question avait déjà été évoquée lors du Conseil Municipal du mois d'octobre. Je n'ai plus en tête votre réponse d'alors, mais la situation n'est, aujourd'hui, plus tenable ».

**M. le Maire** : « Je voudrais simplement dire que les problèmes scolaires peuvent s'analyser au niveau de la ville, mais aussi, comme vous l'avez indiqué, au niveau de l'arrondissement ou du Pays des Vals de Saintonge. Je suis en contact avec de nombreux maires de différentes

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010

communes. Tous les maires sont extrêmement sensibilisés sur le fait de conserver leur école et de préserver leurs classes. Il n'est donc pas question pour la ville de Saint-Jean-d'Angély d'essayer de faire du racolage. Je crois que chaque commune a légitimement le droit de maintenir et même de développer, ses écoles. L'école est un élément très structurant sur un territoire. Il faut donc que nous, à Saint-Jean-d'Angély, nous puissions défendre nos écoles. Je dis cela parce qu'il faut nous situer dans une certaine perspective. Si, par exemple, nous arrivions à développer une crèche, avec des horaires très larges, on habituerait des pères et mères de famille à y déposer leur enfant, même s'ils résident dans des communes environnantes. Et ces mêmes parents, le moment venu, utiliseraient tout naturellement les écoles de Saint-Jean-d'Angély. Je pense que cela signifie qu'il nous faut concevoir le développement de notre territoire.

Ceci étant, je prends note de vos observations, et je considère qu'une concertation est absolument nécessaire et utile. Nous nous engagerons donc dans cette voie. En ce qui concerne la cuisine centrale, j'ai assisté avant-hier à une commission des menus. J'y ai rencontré les deux cuisiniers, la diététicienne, des mères de famille... Nous avons parlé de nourriture bio, de repas équilibrés. J'ai trouvé cette discussion riche et utile. A aucun moment, je n'ai senti de récriminations de la part des uns ou des autres sur la situation de la cuisine. Chacun se réjouissait au contraire des menus équilibrés. A aucun moment, je n'ai eu le sentiment que la cuisine scolaire était considérée comme ne faisant pas face à ses obligations. Madame Mesnard ? »

**Mme Mesnard** : « Je n'ai pas entendu le nombre chiffre de repas servis à la cantine centrale par jour, Monsieur Bordas. Vous avez parlé d'une baisse, mais qui semble correspondre à la baisse des effectifs, si j'ai bien compris... »

**M. le Maire** : « Il s'agit de 422 repas ».

**Mme Mesnard** : « Je reviens rapidement sur le personnel. Il y avait effectivement cinq agents. Deux n'ont pas été remplacés depuis le début de l'année. Il est extrêmement juste de préparer 422 repas à trois, notamment avec des préparations manuelles. Il existe donc forcément un problème de qualité, voire de sécurité alimentaire. Il suffirait, par exemple, d'une absence pour raison de santé, pour que le personnel se trouve réduit à deux agents, pour 422 repas. Il y a ce que l'on pense, et il y a la réalité des faits. Là, en l'occurrence, des engagements de remplacement du personnel manquant avaient été pris au mois d'octobre. Cela n'a pas été fait au mois janvier. Vraiment, j'insiste pour que l'équipe de la cuisine fonctionne normalement. En outre, le développement du bio que vous souhaitez nécessite de la préparation manuelle. Je trouve donc tout à fait normal que la cuisine centrale retrouve un effectif adapté ».

**M. le Maire** : « L'effectif est de quatre. Il est vrai que l'un des agents est actuellement régulièrement en congé de maladie, par périodes de quinze jours, renouvelées. Mais il s'agit d'un congé de courte maladie. L'effectif est bien de quatre agents. Le personnel dont il est question est censé revenir dans les jours qui viennent. J'espère qu'il va revenir... »

**Mme Mesnard** : « Vous connaissez parfaitement la situation de cet agent. Il existe des CDD, que l'on ajuste sur un arrêt de maladie, et que l'on peut prolonger au fur et à mesure des prolongations de l'arrêt de maladie. Je pense qu'il serait relativement simple d'utiliser un contrat de cette nature, qui permettrait de pallier à cette situation d'arrêts successifs de courte durée. La réalité est que, sur le terrain, il n'y a que trois agents pour faire 422 repas quotidiens. C'est la réalité depuis la rentrée scolaire ».

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010**

**M. le Maire** : « Trois, c'est déjà mieux que deux ».

**Mme Mesnard** : « Je veux juste vous dire que vous prenez des risques en maintenant un effectif aussi réduit ».

**M. le Maire** : « Je peux témoigner qu'il régnait, à l'occasion de la commission des menus, à laquelle participaient tout de même deux cuisiniers, une ambiance extrêmement positive. Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous remercie de votre patience, et vous souhaite une très bonne soirée ».